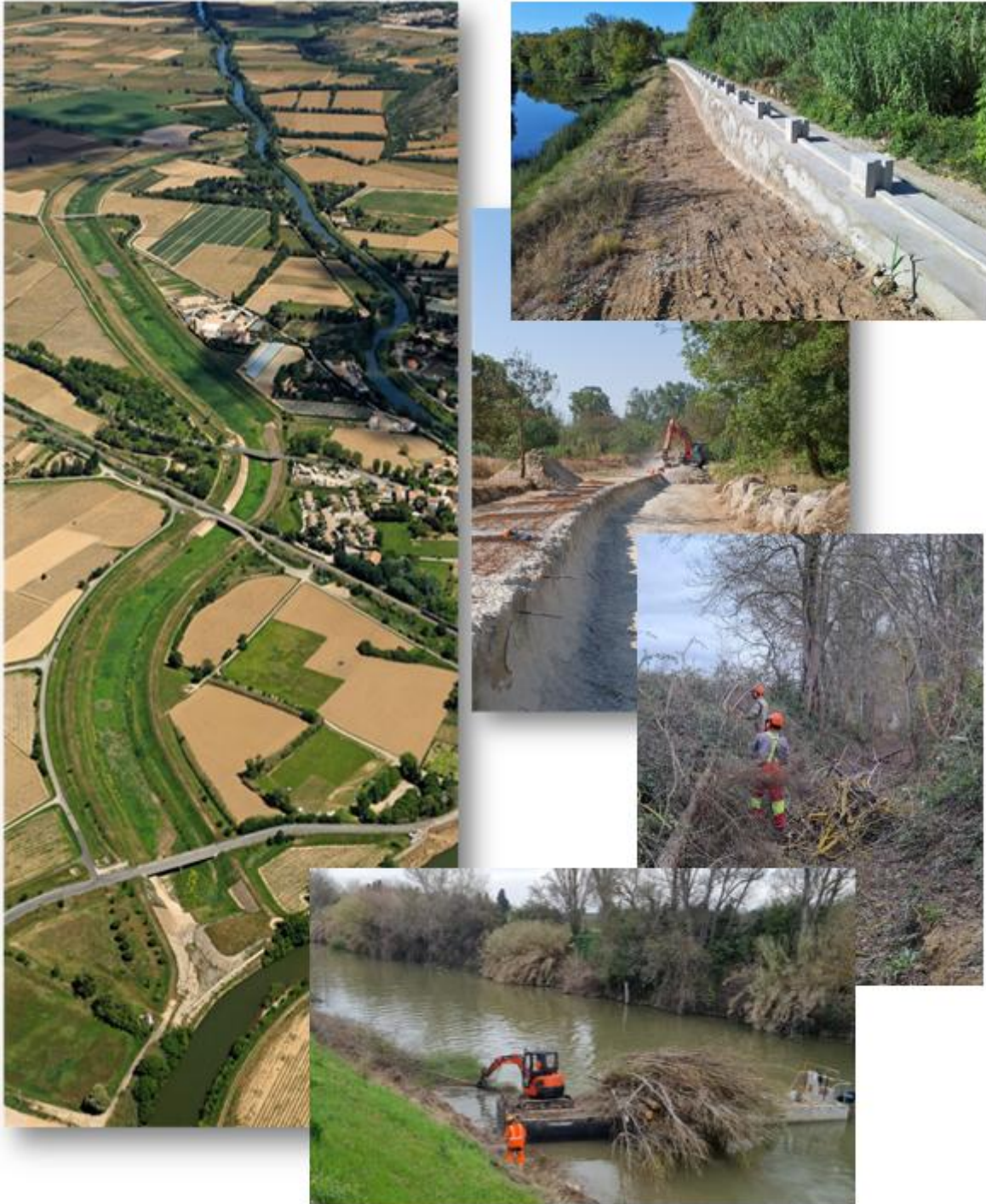


## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

### Conseil Syndical du SMDA du Mercredi 28 Janvier 2026



Madame, Monsieur et chers collègues du Comité syndical du SMDA,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de débattre des orientations générales que je vous propose de mettre en œuvre à travers le budget 2026.

Le rapport que je vous soumetts est destiné à vous présenter les principaux axes forts de l'intervention du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude pour l'année 2026 et permettra de recueillir vos réactions ou propositions. Celles-ci pourront être prises en compte pour élaborer le budget 2026 de notre syndicat.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales et a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Département, des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

**Le DOB doit faire l'objet d'un rapport** comportant des informations énumérées par la Loi.

Le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication, sont fixés par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Le présent document répond à cette réglementation et constitue le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude pour l'année 2026 ; il fait également office de rapport d'activité 2025.

Monsieur Xavier BELART, en sa qualité de Président, convoque ce Conseil Syndical où seront débattues les orientations budgétaires 2026 et vous adresse à ce titre le présent ROB.

**SOMMAIRE**

<b>Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)</b>	4
<b>Périmètre de compétence</b>	4
<b>Objet statutaire</b>	5
<b>Contribution financière des membres</b>	6
<b>Adhésion du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude au SMMAR</b>	6
Le périmètre de compétence du SMMAR et son organisation	6
Rôle et missions du SMMAR	8
<b>Présentation des engagements pluriannuels</b>	10
La prévention contre les inondations	11
La gestion des milieux aquatiques	40
Les actions du SMDA	44
Les orientations budgétaires	62
<b>Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)</b>	63
<b>Orientations budgétaires 2026</b>	65
Section de fonctionnement	65
<b>Dépenses de fonctionnement (année N)</b>	65
<b>Dépenses réalisées de fonctionnement (année N-1)</b>	65
<b>Synthèse Prévisionnel / réalisé 2024-2025 Dépenses de Fonctionnement :</b>	66
<b>Recettes de fonctionnement (année N)</b>	66
<b>Recettes réalisées de fonctionnement (année N-1)</b>	67
<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement (comparatif entre années N-1 et N)</b>	67
<b>Synthèse Prévisionnel / réalisé 2025-2026 Recettes de fonctionnement :</b>	68
Section d'investissement	68
<b>Dépenses d'investissement (année N)</b>	68
<b>Résultat investissement 2025</b>	69
	69
<b>Recettes d'investissement (année N).</b>	69
<b>Synthèse du budget principal 2026</b>	70
<b>Structure de la dette &amp; financement</b>	71
<b>Structuration de la dette</b>	71
<b>Evolution de la dette</b>	71
<b>Stratégie financière</b>	73
<b>Ressources Humaines :</b>	74

## Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude a été créé par arrêté préfectoral n°2005-11-4278 du 28 décembre 2005. Il regroupait les deux Départements de l'Aude et de l'Hérault ainsi que les 19 communes du Delta de l'Aude, du seuil de Moussoulens au débouché de l'Aude en mer et l'ensemble de la façade littorale de Vendres à Gruissan.

Il est issu de la dissolution de plusieurs structures historiquement présentes sur le territoire : L'Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude (AIBPA), Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Très Basses Plaines de l'Aude (SIATBPA), Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Mayral (de Narbonne) et le SIVU du Rec de Veyret.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application du volet GEMAPI de la loi MAPTAM du 27 février 2014 et du mécanisme de représentation substitution (articles L5216-7 IV BIS et L5214-21 II du CGCT), l'ensemble des EPCI FP s'est substitué aux communes membres ainsi qu'aux Départements au sein des syndicats compétents en matière de GEMAPI. Aussi, les Préfets de l'Aude et de l'Hérault, par arrêté inter-préfectoral n° MACDT-INTERCO-BP-GG-354-011 du 29 décembre 2017, ont acté la modification des statuts du SMDA en conséquence.

Suite à ces modifications, et sur demande du Préfet de l'Aude, les statuts ont été actualisés par délibération 2018-29 du 27 octobre 2018, puis validés par les EPCI membres. Les Préfets de l'Aude et de l'Hérault ont acté ces **nouveaux statuts, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019** par arrêté inter-préfectoral n° MACIT-INTECO-2018-354 du 14 janvier 2019.

**Le SMDA est régi par les dispositions prévues par l'article L5711 du CGCT.** Les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le syndicat est constitué à l'échelle d'un sous bassin hydrographique du fleuve Aude, sujet à des inondations récurrentes, en vue d'assurer à ce niveau, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux.

**Le SMDA est membre de l'EPTB SMMAR** qui assure notamment la coordination et l'assistance de ses syndicats adhérents dans l'exercice de leur compétence GEMAPI et une cohérence d'intervention à l'échelle du bassin versant.

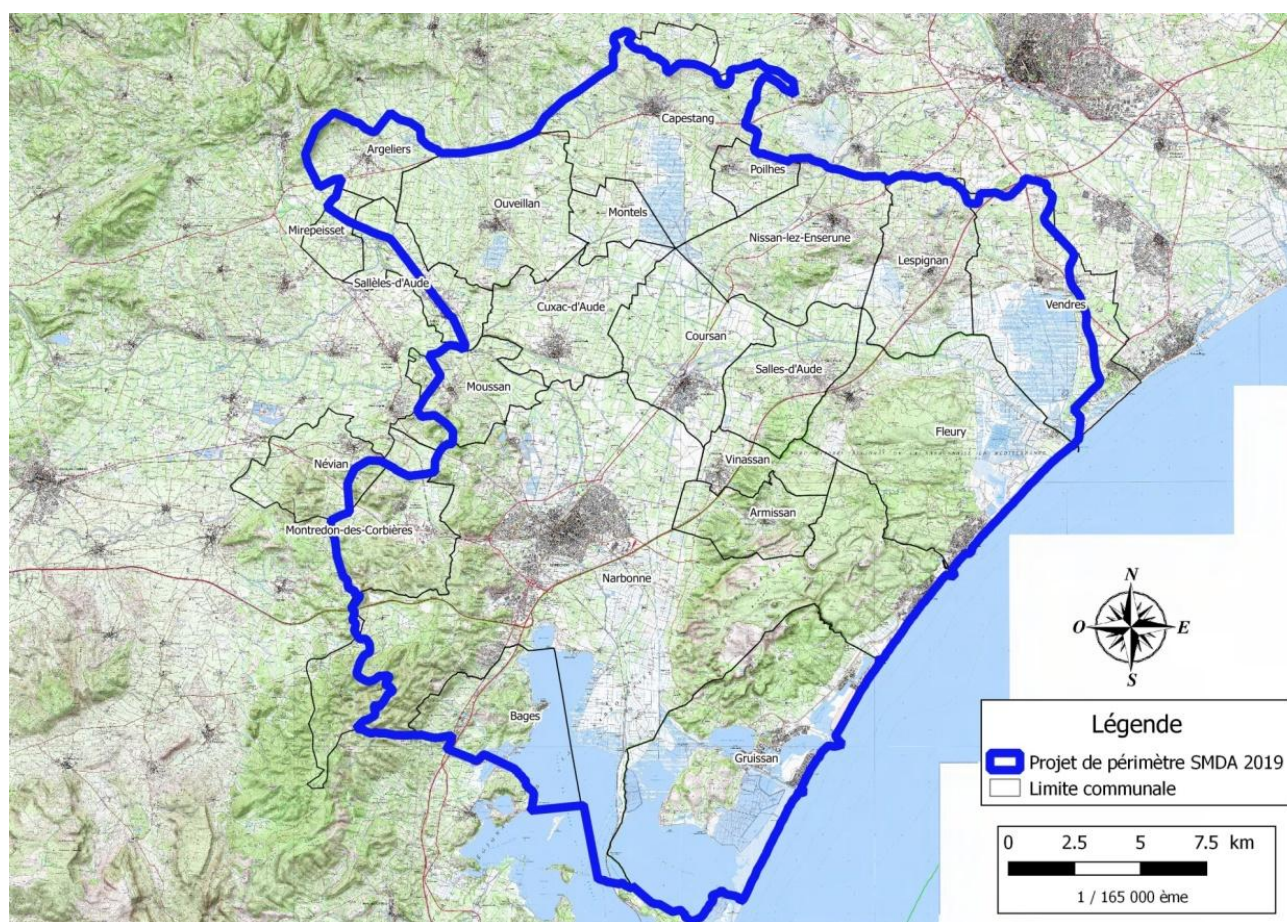
### Périmètre de compétence

**Le SMDA est constitué de 3 EPCI à fiscalité propre.**

**Les EPCI sont membres du syndicat**, en application du mécanisme de représentation-substitution institué par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016, pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

EPCI membre du syndicat	Communes représentées sur le périmètre du SMDA
<b>Communauté d'agglomération du Grand Narbonne</b>	Argeliers, Armissan, Bages, Coursan, Cuxac d'Aude, Fleury d'Aude, Gruissan, Mirepeisset, Montredon des Corbières, Moussan, Narbonne, Néviau, Ouveillan, Sallèles d'Aude, Salles d'Aude, Vinassan
<b>Communauté de communes de la Domitienne</b>	Lespignan, Nissan lez Ensérune, Vendres
<b>Communauté de communes Sud Hérault</b>	Capetang, Montels, Poilhes

Le périmètre de compétence est illustré par la cartographie ci-après :



### Objet statutaire

Le syndicat exerce, pour le compte de ses membres, la compétence gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (**GEMAPI**).

**Il a exclusivement pour objet de réaliser, en conformité avec les alinéas 1,2,5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement,** à l'intérieur de son périmètre hydrographique constitué par les limites des bassins versants, des études et travaux de prévention, de protection, de restauration et d'entretien de cours d'eau, zones humides, canaux et tout ouvrage présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en vue de limiter les dégâts liés aux inondations (y compris par submersion marine) et d'améliorer la qualité et la richesse des milieux aquatiques (hydromorphologie) ainsi qu'à des formations boisées riveraines.

La compétence GEMAPI définie par les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement est définie comme suit :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

### Contribution financière des membres

Les modalités de la participation financière des membres adhérents au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude sont définies par l'article 16 des statuts :

**16 – Contribution des adhérents**  
 La participation due par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à FP est fixée au prorata de la superficie (base communale), de la population (DGF) et du potentiel fiscal (base intercommunale) (fiche DGF n-1 sur valeur n-2), chacun des critères pesants respectivement 15 %, 15% et 70 %.  
 Ces taux sont affectés d'un coefficient correspondant à la proportion du territoire située dans les bassins versants du périmètre d'exercice du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude. Les données relatives à la population et au potentiel fiscal seront actualisées annuellement.

Pour rappel, l'application de ces règles de fonctionnement donne **la clé de répartition 2026 suivante** :

Nom EPCI		critère 1		critère 2		critère 3		Taux de participation	Pour une charge de : 1 400 511.00 € Arrondie
		Population consolidée (DGF) Base communale 15.00%	nb Hbts	Superficie consolidée (ha) base communale 15.00%	ha	Potentiel fiscal consolidé Base EPCI 70.00%	€		
CA LE GRAND NARBONNE	51.12%	88.64%	117 566	76.87%	43 278	86.24%	28 853 035.71 €	85.194%	1 193 150.33 €
CC LA DOMITIENNE	47.34%	8.19%	10 868	14.46%	8 139	12.08%	4 042 145.69 €	11.855%	166 026.30 €
CC SUD-HERAULT	15.56%	3.17%	4 203	8.68%	4 885	1.68%	561 367.97 €	2.951%	41 334.37 €
<b>3 EPCI</b>		<b>100.00%</b>	<b>132 637</b>	<b>100.00%</b>	<b>56 302</b>	<b>100.00%</b>	<b>33 456 549.38 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>1 400 511.00 €</b>

### Adhésion du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude au SMMAR

#### Le périmètre de compétence du SMMAR et son organisation

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) est **un syndicat mixte ouvert** composé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de **huit membres** :

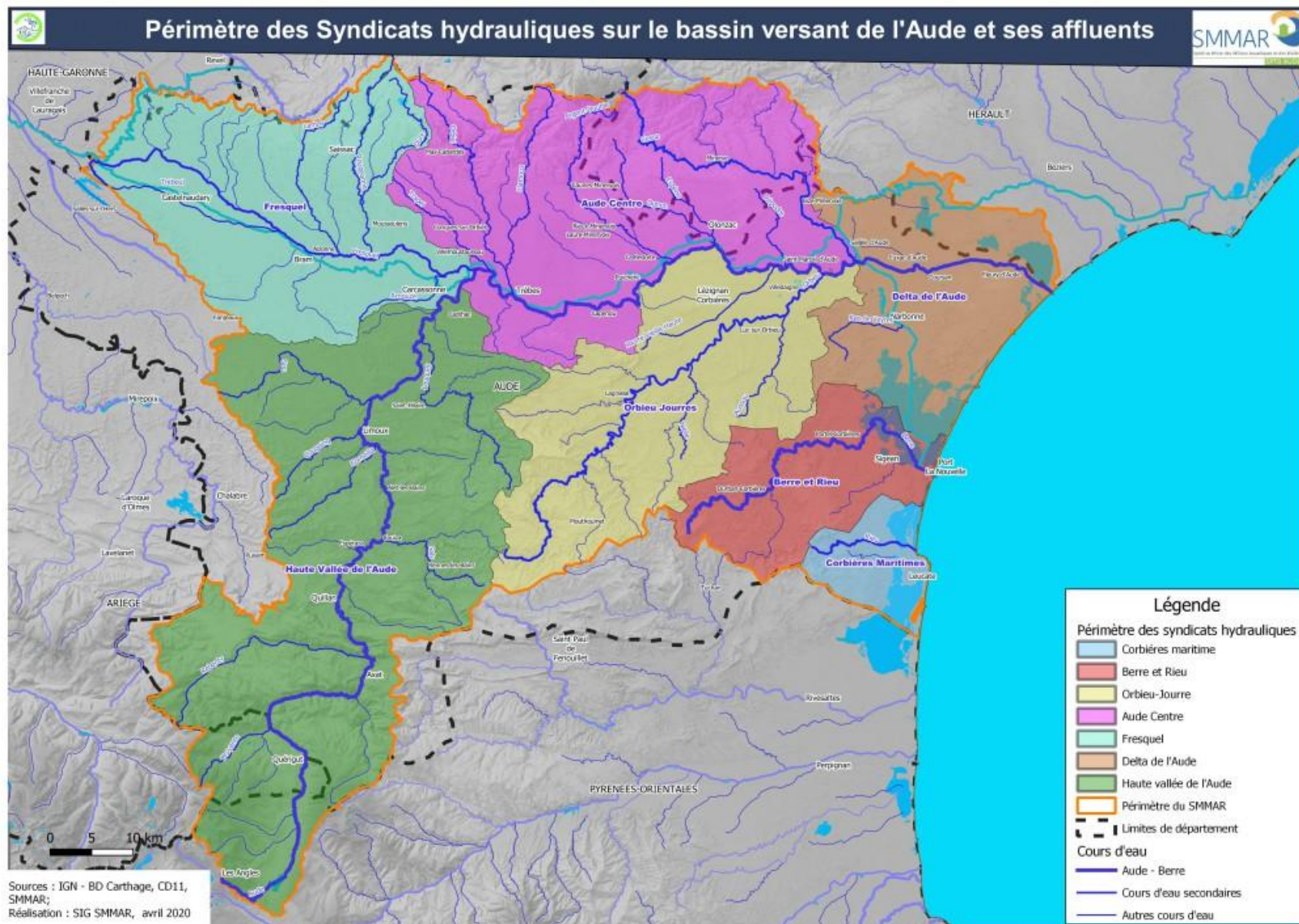
- **7 structures de bassins (EPAGE)**, dont le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude ;
- **Le Département de l'Aude**, membre fondateur du SMMAR, qui confirme son engagement en matière de solidarité territoriale et reste membre du SMMAR en participant aux charges de fonctionnement de la structure, mais aussi au financement des projets portés par le SMMAR ou ses syndicats adhérents.

Créé en mai 2002, le SMMAR a pour objet de participer à l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau, milieux aquatiques, dans le but :


- de faciliter la prévention des inondations ;
- de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il agit en conformité avec l'article L 211-1 du code de l'environnement.

**La cartographie**, à la page suivante, permet d'illustrer le périmètre de compétence du SMMAR.



La clé de répartition du SMMAR pour l'année 2026 est illustrée par le tableau suivant :

Clé de répartition des charges 2026														
du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières														
Maj fichier du 04/12/2025				Impression le 10-déc.-25										
Représentation statutaire des membres				Département 11 : 50%				Syndicats : 50%						
Représentation spécifique des membres				Département 11 : 0%				Syndicats : 100%						
N°	Syndicat	Nom	Critère 1 Population (DGF n-1) Base communale 15,00%		Critère 2 Superficie (km²) Base communale 15,00%		Critère 3 Potentiel fiscal Base EPCI 70,00%		Cotisation statutaire		participation spécifique		Contribution totale	
			%	nb Hbts	%	ha	%	€	%	€	%	€	€	€
0	Département 11								50%	495 000,00 €	0%	0,00 €	495 000,00 €	28,125%
1	Fresquel		19,391%	91 065	15,715%	92 492,55	15,428%	23 995 070	8,033%	79 523,176 €	16,065%	123 702,718 €	203 225,89 €	11,547%
2	Haute Vallée		15,933%	74 825	30,361%	178 690,22	15,837%	24 631 840	9,015%	89 248,656 €	18,030%	138 831,243 €	228 079,90 €	12,959%
3	Aude centre		16,588%	77 901	20,265%	119 269,14	21,329%	33 173 897	10,229%	101 268,838 €	20,458%	157 529,304 €	258 798,14 €	14,704%
4	Orbieu-Jourres		9,608%	45 123	15,396%	90 611,69	12,761%	19 847 916	6,342%	62 783,144 €	12,683%	97 662,669 €	160 445,81 €	9,116%
5	Delta de l'Aude		28,243%	132 637	9,566%	56 302,45	21,511%	33 456 549	10,365%	102 608,729 €	20,729%	159 613,578 €	262 222,32 €	14,899%
6	Berre & Rieu		5,146%	24 166	6,540%	38 493,40	9,486%	14 723 366	4,190%	41 478,160 €	8,379%	64 521,582 €	105 999,74 €	6,023%
7	Corbières maritimes		5,092%	23 914	2,157%	12 694,00	3,667%	5 703 749	1,827%	18 089,297 €	3,654%	28 138,906 €	46 228,20 €	2,627%
8	membres		100,000%	469 631	100,000%	588 553	100,000%	155 532 387	100,000%	990 000,00 €	100,000%	770 000,00 €	1 760 000,00 €	100,000%

Document de travail du SMMAR en attente de validation

Pour rappel la cotisation 2024 du SMDA était de 229 415.68 €. La cotisation du SMDA pour 2025 était de 260 448,46€ soit une évolution de +13,53%. En 2026, la cotisation serait de 262 222.32 €.

Il convient de préciser que la charge de 1 760 000 € n'est donnée qu'à titre indicatif (Ces données peuvent être encore soumises à de petites fluctuations (% de périmètres, corrections de donnée, de formules, ...)).

Pour l'année 2026, des agents du SMMAR interviennent en appui quotidien sur des dossiers du SMDA (Kriss Sans, Maxime Zambuto et Christophe Vergonzane). Le SMDA bénéficie également de l'appui technique de la Direction du SMMAR sur le suivi (financier et technique) des opérations GEMAPI.

### Les délégués du SMDA au SMMAR

Le SMDA est membre du SMMAR. A ce titre, il est représenté dans cette structure par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Ces derniers ont été élus lors du Comité syndical du 17 février 2022 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Xavier BELART	Guy CLERGUE
Jean-Louis RIO	Gérard LACOMBE
Alain CARALP	Patrice PICART
Pierre POLARD	Alexia LENOIR

### Rôle et missions du SMMAR

Le SMMAR est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Il fédère et coordonne l'action de ses syndicats de bassins adhérents. Il assure notamment des missions d'assistance technique, juridique, financière et administrative pour les EPAGE.

Mais son action s'étend également à beaucoup d'autres domaines d'actions et notamment :

- Élaboration des programmes d'actions (PAPI, Agence Eau...),
- Aide à la recherche et à l'obtention de subventions, et optimisation des cofinancements,
- Suivi hydrologique et gestion de crise (inondation et sécheresse),
- Actions transversales sur l'ensemble du Bassin Versant de l'Aude :
  - Inventaires des zones humides,
  - Études d'aléas,
  - Étude des espaces de mobilité,

- Étude des volumes prélevables / PGRE
- Constituer des bases de données relatives à tous les domaines d'interventions,
- Favoriser l'émergence de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et veiller à la cohérence des différents SAGE du bassin de l'Aude,
- Actions de communication et sensibilisation pour le SMMAR et les EPAGE,
- Assistance directe aux communes et aux EPCI pour :
  - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
  - Repères de crues (PHE),
  - Réduction de la vulnérabilité des entreprises & des bâtiments publics,
  - Prise en compte risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Mise en place au lendemain de la crue historique des 12 et 13 novembre 1999, la structuration des syndicats de rivières par bassins-versants, et leur adhésion au syndicat mixte du SMMAR constitue **le fondement de la politique départementale de lutte contre les inondations.**

En instaurant notamment **une solidarité financière au niveau des syndicats de bassins, comme au niveau du SMMAR**, le dispositif mis en place a permis de donner les conditions nécessaires à la réalisation des projets.

L'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), dans le courant de l'année 2016, a contribué à faire évoluer cette structuration.

Trois lois ont aussi très largement contribué à faire évoluer cette organisation (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, Loi NOTRe du 7 août 2015, Loi Biodiversité du 8 août 2016).

**Le transfert de compétence GEMAPI sur la partie domaniale du fleuve Aude** par les EPCI est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi le SMMAR va porter de la maîtrise d'ouvrage sur les opérations en lien avec la compétence GEMAPI liée au Fleuve.

La convention entre le SMDA et le SMMAR approuvée le 16/12/2025 par le comité syndical du SMDA et le 22/12/2025 par les membres du SMMAR, fixe les modalités d'intervention de chaque collectivité ainsi que les modalités financières. Le détail de cette convention sera développé ci-après.

Le SMMAR a connu une évolution de ses statuts compte tenu de la prise de compétence GEMAPI Fleuve Aude en fin d'année 2025 avec l'installation du nouveau conseil syndical le 08 janvier 2026. Les EPCI du périmètre intègrent donc le SMMAR compte tenu de la nouvelle compétence GEMAPI fleuve Aude.

**Clé de répartition GEMAPI du Fleuve Aude**

Critères	Précision	Pondération
Superficie consolidée	(ha)	15%
Population consolidée	(Pop des EPCI)	15%
Potentiel fiscal consolidé	(PF des EPCI)	70%
		<b>100%</b>



## Clé de répartition 2026

Maj fichier du 04/12/2025

Pour un appel de cotisation de :

**2 050 000 €**

	Proportion de l'EPCI sur le BV	Superficie consolidée		Population consolidée		Potentiel fiscal consolidé		Contribution attendue %	Contribution attendue € (ARRONDIR)
		(ha)		(Pop des EPCI)		(PF des EPCI)			
CA CARCASSONNE-AGGLO	100.00%	106 216	30.68%	121 640.0	42.69%	44 780 399 €	47.67%	44.37%	909 678.31 €
CA LE GRAND NARBONNE	40.56%	34 338	9.92%	74 068.5	26.00%	22 892 700 €	24.37%	22.45%	460 139.68 €
CC DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS	88.22%	71 455	20.64%	33 181.0	11.65%	9 783 633 €	10.41%	12.13%	248 735.12 €
CC DU LIMOUXIN	93.11%	73 657	21.28%	28 872.8	10.13%	9 658 186 €	10.28%	11.91%	244 125.63 €
CC LA DOMITIENNE	48.01%	8 254	2.38%	15 317.7	5.38%	4 099 318 €	4.36%	4.22%	86 482.98 €
CC DES PYRENEES AUDOISES	16.32%	15 112	4.37%	3 063.5	1.08%	857 682 €	0.91%	1.46%	29 832.00 €
CC DU MINERVOIS AU CAROUX	47.30%	37 129	10.73%	8 781.1	3.08%	1 868 795 €	1.99%	3.46%	71 006.28 €

## Présentation des engagements pluriannuels

Au-delà des charges de fonctionnement courantes, les orientations budgétaires sont essentiellement liées aux engagements pris précédemment par le syndicat.

Nous rappellerons que ces engagements opérationnels ont été inscrits, dans trois documents cadres, et couvrent la période 2006-2028 :

- Le 1<sup>er</sup> Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (PAPI 1) et son avenant,
- Le 2<sup>ème</sup> Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (PAPI 2) et ses deux avenants,
- Le **Contrat de bassin** versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières maritimes 2021-2023 et le Contrat de Bassin Versant (CBV) 2021-2024).
- Le 3<sup>ème</sup> Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (PAPI 3) pour la période 2023-2028

Les programmes PAPI 1, 2 et 3 couvrent le volet de « **lutte contre les inondations** », alors que le Contrat de bassin a pour finalité la « **préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux Aquatiques** ». Ces deux thématiques sont celles visées par la nouvelle compétence GEMAPI, attribuée au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Cf. § 1.3 du présent rapport).

Les différents programmes portés par le SMDA seront présentés ci-après sous forme de fiches synthétiques.

# La prévention contre les inondations

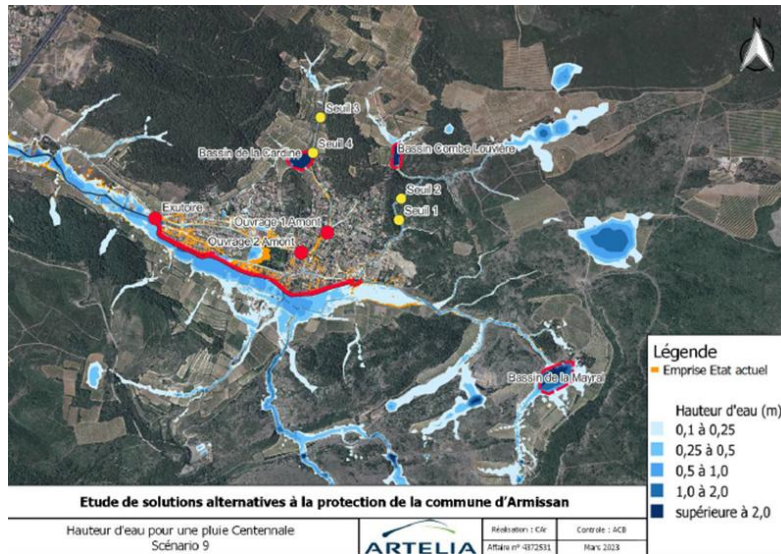
---

Type d'action :  
Etude opérationnelle

## Protection du village d'Armissan

### Contexte

Zone inondable et scénarios étudiés



Le SMDA porte depuis plusieurs années des études afin de rechercher des solutions pour la protection contre les inondations du village d'Armissan.

### Objectifs

Reprise et analyse des études antérieures afin d'expertiser les solutions proposées.

Lancement d'une étude de faisabilité à l'échelle de l'ensemble des bassins versant de la commune permettant de trouver une ou plusieurs solutions de protection des enjeux du village d'Armissan face aux inondations.

Concertation avec la population.

### Contexte réglementaire

Sans objet

### Financement

Opération P15 SMDA 113 **DDS SOLDEE**

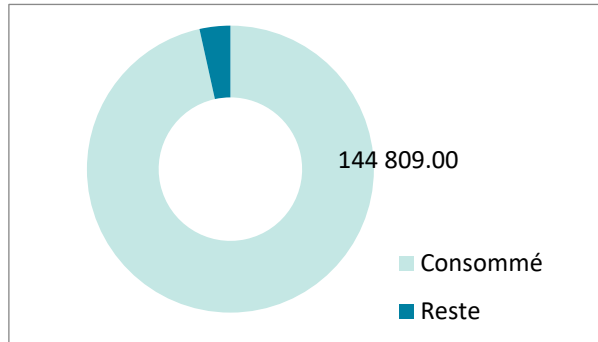
Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
150 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	10%	15 000 €

Solde demandé auprès de tous les financeurs et perçu.

L'étude est financée dans le cadre de l'avenant du PAPI 2.

Le plan de financement a été actualisé lors du Comité syndical du 27 septembre 2020.

Etat d'avancement



Comité de pilotage de lancement réalisé en Juillet 2020, réunion publique d'information réalisée en Septembre 2020.

Organisation de réunion de concertation et d'échanges avec les acteurs concernant la phase de diagnostic durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Mise en œuvre des modélisations hydrauliques entre Mai et Novembre 2021. Le modèle hydraulique ainsi que les premières modélisations ont été validées par le comité technique en Novembre 2021.

Rendu des vérifications topographiques en mars 2022.

Comité technique le 31 Mai 2022 : présentation des premiers résultats du modèle et de l'impact de la suppression de la digue

16 juin 2022 : Réunion publique de présentation du diagnostic et du calendrier

07 juillet 2022 : Ateliers de travail avec les citoyens

14 avril 2023 : Comité technique : rappel sur la concertation, présentation des pistes d'aménagement, présentation des scénarios d'aménagement.

20 juin 2023 : Atelier Citoyens : Présentation des résultats

06 juillet 2023 : Réunion publique

Septembre 2023 : rendu du rapport final d'Artelia (étude complète et bilan de la concertation)

Premier trimestre 2024 : réalisation de levés topographiques dans le village pour affiner les enjeux en zones inondables et permettre au bureau d'étude Artelia la mise à jour du modèle et la poursuite de l'étude visant spécifiquement la digue de la Mayral

26 juin 2024 : Réunion publique organisée par le SMMAR sur le programme Aud'alabri (réduction de vulnérabilité des bâtiments)

14 octobre 2024 : Comité technique avec présentation de l'ACB inversée pour la digue du village

12 décembre 2024 : Comité de pilotage (validation de l'ACB inversée et poursuite des études sur la digue)

18 décembre 2024 : Conseil syndical approuvant la demande de subvention pour la poursuite des études, financement dans le cadre du PAPI 3.

La demande de subvention est passée en CD GEMAPI du 16/09/2025 pour un montant de 230 000 € HT.

Rédaction et validation du cahier des charges par les financeurs.

Opération P23 SMDA 045 Etude de la sécurisation de la digue de la Mayral

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
230 000 €	50%	115 000 €	15%	34 500 €	15%	34 500 €

Objectifs et calendrier 2026

Premier trimestre : Finalisation des pièces du marché.

Second trimestre : Lancement de la consultation

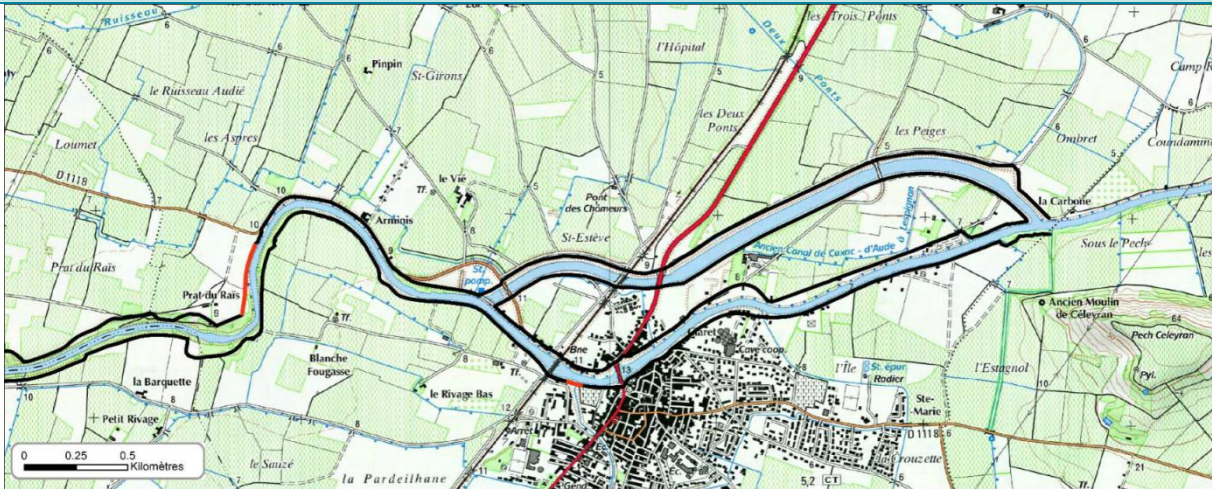
Attribution du marché

Lancement de la prestation

Type d'action :  
Etude hydraulique

Protection des lieux habités de Coursan :  
Mise en service complémentaire du Chenal de contournement

Contexte



Le projet concernait la commune de Coursan avec une zone d'étude allant des déversoirs amont de Coursan à l'aval de la Carbonne (retour du chenal dans l'Aude).

Objectifs

Cette étude a eu pour objectif d'imaginer toutes les solutions alternatives envisageables suite à l'abandon en 2012 du projet d'ouvrage en rivière (franchissement piscicole non résolu) permettant de réguler le niveau d'eau dans le fleuve avec une ouverture complète du chenal.

L'objectif principal est d'améliorer la sécurité des deux rives du fleuve dans la traversée de Coursan et ce dès les crues fréquentes.

Contexte réglementaire

Les anciens dossiers réglementaires de 2012 ne sont plus d'actualité.

Compte tenu des travaux envisagés la procédure réglementaire a été faite sur l'année 2024 avec l'instruction par les services de l'Etat, l'organisation de l'enquête publique puis la prise des arrêtés par le Préfet de l'Aude et la DDTM de l'Aude (cf descriptif plus loin dans la fiche)

Financement

Coursan alternative – DDS 13-SMDA-359 (PAPI 1) – **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
180 000 €	40%	72 000 €	20%	36 000 €	20%	36 000 €

Mise en service du chenal de Coursan – DDS 16-SMDA-28 (PAPI 2) - **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
122 742.67 €	50%	42 000 €	20%	24 548.53 €	10%	1629.81 €

Travaux mise en service du Chenal de Coursan - MOE phase travaux – DDS P23 SMDA 43 - (PAPI 3)

Montant de l'opération HT	Etat		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
70 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €

Travaux de sécurisation de la traversée de Coursan – DDS P23-SMDA-044 (PAPI 3)

Montant de l'opération HT	Etat		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
1 730 000 €	50%	865 000 €	30%	519 000 €

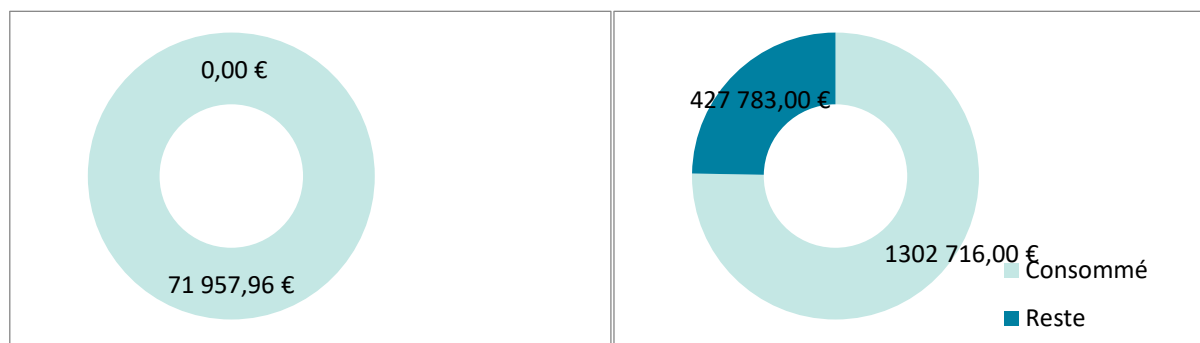
Etat d'avancement

Mise en service du chenal de Coursan

Travaux de Sécurisation de la traversée de Coursan

MOE phase travaux DDS 23-SMDA-43

DDS 23-SMDA-044



Le Préfet a confirmé la nécessité de respecter les équilibres hydrauliques actuels amont/aval de Coursan et les équilibres rives droite/gauche.

Une réunion technique avec la commune s'est tenue en novembre 2017 pour revenir sur les explications des scénarios envisagés. La principale difficulté résulte dans l'explication simple du fonctionnement de l'ensemble du système hydraulique et des impacts simulés. Une réunion publique a été organisée en mairie le 18 juillet 2018. Un Comité de pilotage s'est également réuni le 17 octobre 2018, pour acter un parti d'aménagement.

Suite au Comité syndical du SMDA du 14 novembre 2018, qui a délibéré pour identifier des choix d'aménagement, la prise en compte du retour d'expérience de la crue de 2018 a permis un recalage du modèle hydraulique et donc un gain de précision sur le parti d'aménagement. Le Comité syndical du 27 septembre 2019 a donc validé les choix suivants :

- Objectif d'abaissement de la ligne d'eau dans la traversée de Coursan en crue -28cm (en amont du pont RD pour crue type 1999 ou 2018)
- Aucun impact hydraulique en amont, en aval, en rive droite, en rive gauche, aucune modification du fonctionnement hydraulique actuel des déversoirs grâce aux aménagements ci-dessous :
  - Ouverture du chenal : +15 mètres
  - Abaissement déversoir de Grand Vignes (rive droite) : -30 cm
  - Abaissement déversoir de Prat du Rais (rive gauche) : -20 cm
  - Aménagement de berge à la Carbonne

Les premiers inventaires naturalistes ont été réalisés en 2019 avec un rendu réalisé le 2 octobre 2019.

L'année 2020 a permis : la présentation de la version 1 de l'AVP en CoTec le 21/01/2020 , la validation de l'AVP en conseil syndical du 16/06/2020, Notice d'incidence Natura 2000 rendue le 23/06/2020, étude piscicole rendue le 10/06/2020, le Pré cadrage règlementaire avec les services de l'Etat le 03/07/2020 et la commande des éléments géotechniques au dernier trimestre 2020

En 2021, il a eu livraison du rapport G2PRO de Géotechnique en octobre, livraison du PRO avec présentation en Comité de pilotage le 13 décembre.

31 mars 2022 : Dépôt du dossier de saisine au cas par cas pour instruction des services de l'Etat

05 juillet 2022 : Conseil syndical avec validation du Projet et poursuite de l'opération et dernier semestre 2022 : Inscription de la phase travaux au PAPI 3

En 2023 :

- Conception et réalisation d'une vidéo explicative du projet
- 30 Mai 2023 : Présentation du projet à la commission sécurité du Conseil municipal de Coursan
- 19 juin 2023 : Présentation du projet en Bureau municipal de Coursan
- 20 juin 2023 : Dépôts des dossiers réglementaires auprès de la DDTM Aude
- 21 septembre 2023 : Visio conférence avec la DDTM11 sur les demandes de compléments aux dossiers
- 06 octobre 2023 : Dépôt des compléments demandés à la DDTM11
- 30 octobre 2023 : la Préfecture débute l'analyse de la DUP
- 10 et 16 novembre 2023 : dépôt d'éléments complémentaires demandés
- 04 décembre 2023 : nouvelles demandes de compléments DUP par la Préfecture

En 2024 :

- Mars 2024 : passage géomètre pour piquetage zone la Carbonne et négociation foncière
- 05 juillet 2024 : le Préfet signe l'arrêté annonçant l'enquête publique
- 24 juillet 2024 : Réunion publique à Coursan pour présenter le projet et les dates et conditions de l'enquête publique
- Du 19 août au 23 septembre : Enquête publique
- 15 octobre 2024 : rapport final du commissaire
- 28 octobre 2024 : lancement de la consultation du SMDA pour les marchés publics de travaux

En 2025 :

- Analyse des offres, CAO et validation par le conseil syndical
- Notification aux entreprises retenues
- Finalisation des négociations foncières par des actes administratifs
- Lancement de la phase expropriation pour la parcelle dont le propriétaire est introuvable
- Début du chantier en avril 2025
- Inauguration de la fin du chantier le 20 novembre 2025

Objectifs et calendrier 2026

Prise en gestion par le SMMAR des ouvrages au premier janvier 2026 dans le cadre de la convention SMDA/SMMAR.

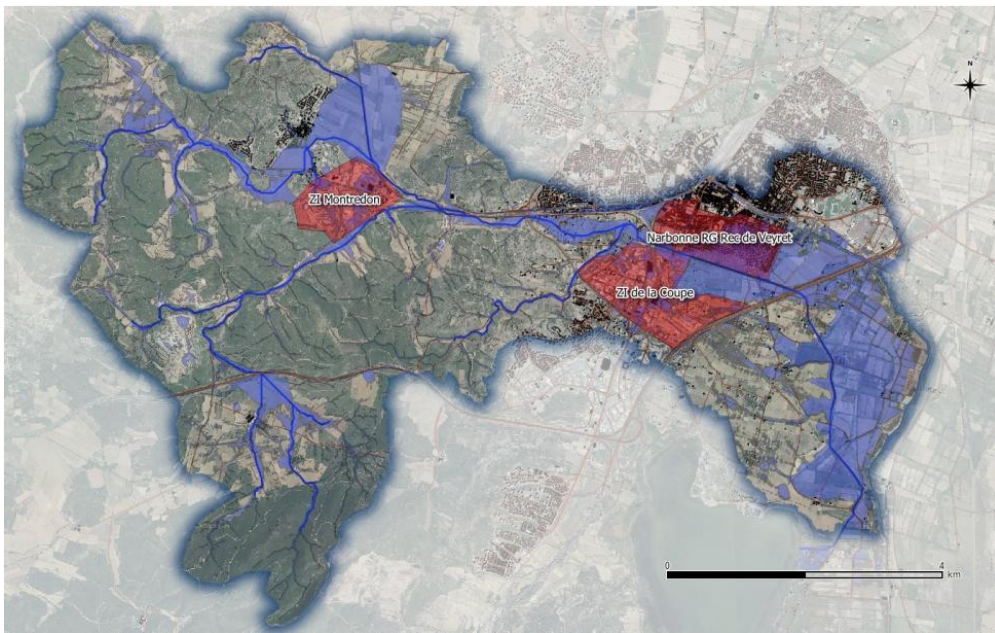
Solde des demandes de subvention au premier trimestre 2026.

Type d'action :  
Etude stratégique et  
opérationnelle

Aménagement du Rec de Veyret

Contexte

Carte de localisation des zones à enjeux



**Les aménagements projetés**

- 1a Ouvrage écrêteur de crue de la Plaine
- 1b Ouvrage écrêteur de crues de Bagatelle
- 2 Optimisation de l'ouvrage écrêteur de Cap de Pla
- 3 Élargissement du couloir endigué dans la zone de l'Espace de Liberté.

*Les solutions proposées sont complémentaires l'une de l'autre. Elles forment un seul et même ensemble pour agir utilement sur tout le territoire.*

Le projet est localisé sur le bassin versant du Rec de Veyret, sur les communes de Montredon des Corbières et Narbonne.

## Objectifs

Recherche d'une solution d'aménagement vis-à-vis du risque d'inondation impactant de nombreux enjeux sur l'ensemble du bassin versant.

## Contexte réglementaire

Sur la base du parti d'aménagement acté en Décembre 2020 :

Opération soumise à une autorisation unique concernant le volet loi sur l'eau, protection de la faune et de la flore, patrimoine.

La poursuite des études techniques permettra de définir plus précisément l'ensemble des régimes réglementaires auxquels le projet sera soumis.

## Financement

Rec de Veyret – DDS 15-SMDA-11 (PAPI 2) – **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
	400 000 €	50%	200 000 €	20%	80 000 €	10%

Rec de Veyret (complément) – DDS 15-SMDA-160 (PAPI 2) – **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
	300 000 €	50%	150 000 €	20%	60 000 €	10%

Pour rappel, dans le cadre du PAPI 3, ce dossier est concerné par trois lignes financières :

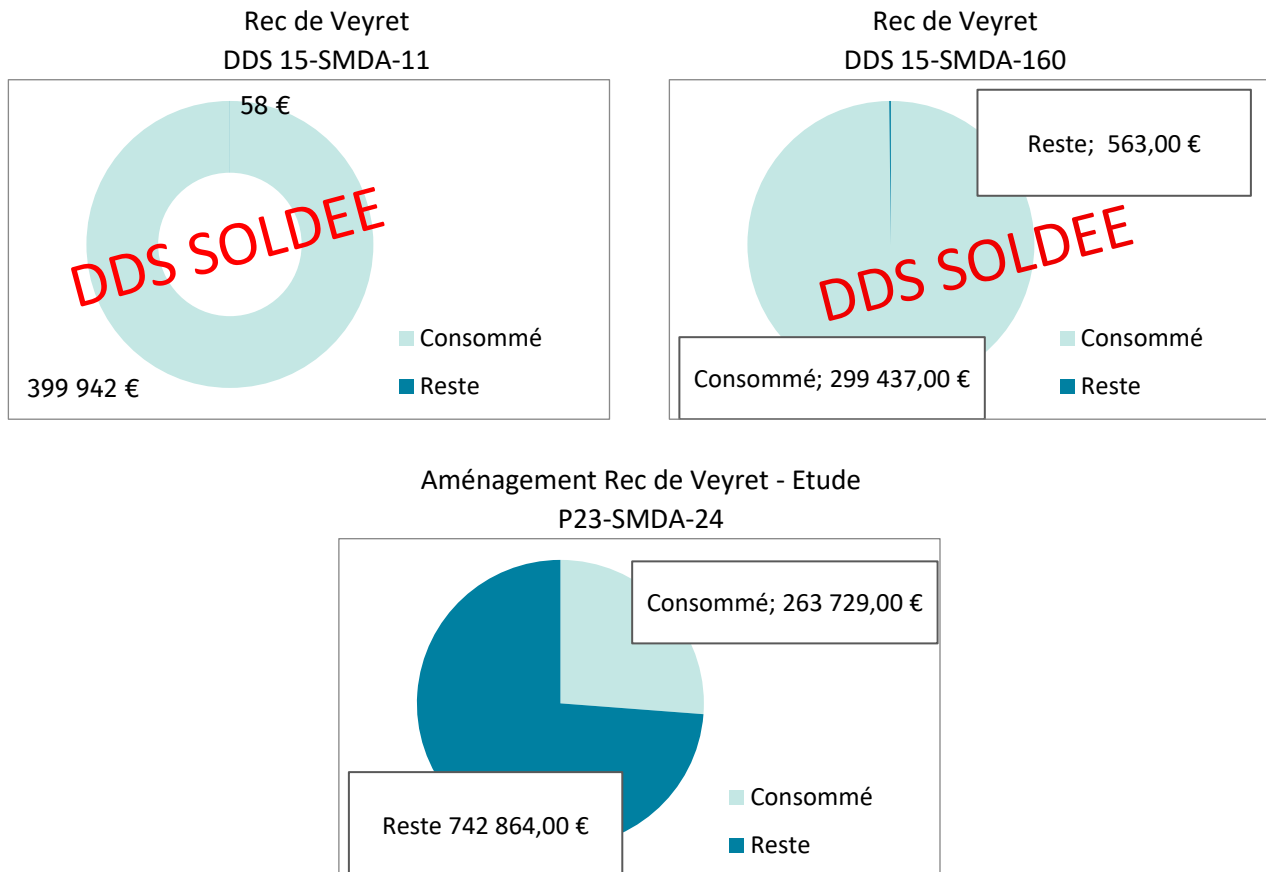
- Aménagement Rec de Veyret – Etude : 880 000€ HT
- Aménagement Rec de Veyret - Maîtrise d'œuvre phase travaux : 655 000€ HT
- Aménagement Rec de Veyret – Travaux : 25 080 000€ HT.

Aménagement Rec de Veyret Etude – DDS P23-SMDA-24 (PAPI 3)

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
	880 000 €	50%	440 000 €	20%	176 000 €	10%

La seconde tranche de travaux relative au doublement du couloir endigué de Narbonne devra intégrer le PAPI 4.

## Etat d'avancement



Pour rappel, l'étude d'aménagement lancée par le SMDA en 2017 a permis à ce jour ;

- La définition et la validation d'un parti d'aménagement, en Décembre 2020
- L'acquisition de données complémentaires nécessaires aux études techniques (topographie, géotechnique, environnement)
- L'étude et la validation scénario d'aménagement en phase Avant – Projet, en Novembre 2021
- La réalisation d'une large démarche de concertation et de sensibilisation au projet depuis 2018 jusqu'à ce jour, avec notamment :
  - L'organisation de réunion d'échanges avec les élus et acteurs locaux
  - L'organisation et la participation à des réunions publiques
  - L'organisation de visites de sites pour les élus directement concernés par le projet
  - La création de supports explicatifs ; plaquette, vidéos
  - La mise en œuvre d'un site internet dédié avec une FAQ (Foires Aux Questions)

Suite à la réalisation de ces phases techniques et de concertation, le SMDA a formulé en 2022 la demande d'inscription du projet (poursuite des études techniques et 1<sup>ère</sup> phase des travaux) au sein du PAPI 3 de l'Aude.

Au cours de l'année 2023, et afin d'anticiper la poursuite des études techniques, le SMDA a missionné différents prestataires pour la réalisation d'investigations complémentaires :

- Acquisition de données topographiques complémentaires
- Acquisition de données géotechniques complémentaires
- Réalisation d'une étude faune/flore 4 saisons

Ces éléments ont été réalisés en totalité ou en partie sur l'année 2023, et sur l'année 2024.

En 2024 :

- Lancement de la consultation et attribution du marché permettant la poursuite « technique » du dossier, cela se traduira par :
  - La poursuite des études techniques en phase Projet
  - Le démarrage de l'élaboration des dossiers réglementaires
  - La définition d'une nouvelle stratégie de concertation/communication
  
- Finalisation de l'acquisition de données complémentaires :
  - Finalisation des expertises géotechniques déjà engagées
  - Poursuite et finalisation des expertises environnementales
  - Lancement des expertises archéologiques
  
- Lancement des réflexions foncières en lien avec le projet :
  - Choix d'une stratégie foncière
  - Rencontre avec les propriétaires locaux
  - Conventionnement avec l'EPF pour lancer la procédure de maîtrise foncière

En 2025 :

CAO d'analyse des offres le 23/01/2025 et notification au candidat retenu le 11/02/2025 pour le marché de poursuite des études en phase Projet, les dossiers réglementaires et la concertation/communication du Rec de Veyret. Le candidat retenu est le groupement BRLi.

Réunion technique avec la DRAC pour définir les attentes du diagnostic patrimonial de l'aqueduc de Fontfroide le 27/02/2025

COFIL de démarrage le 18/03/2025

COTECH de démarrage le 11/06/2025

Comité technique sur le volet biodiversité pour présentation de l'étude initiale le 19/06/2025.

Réalisation d'entretiens individuels puis d'un groupe de travail sur l'élaboration de la stratégie de communication pour les élus du SMDA en juin et juillet 2025.

Comité technique pour validation de l'hydrologie projet le 03/07/2025 et 18/12/2025

Comité technique pour démarrage de l'étude de la déviation de la RD613 le 05/09/2025

Réunions techniques sur le volet patrimoine et paysage avec la commune de Narbonne, Montredon des Corbières et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne les 04 et 30/09/2025.

Comité technique sur le volet patrimoine et paysage pour présenter les premiers éléments d'état des lieux le 07/10/2025.

Réunion technique avec Montredon des Corbières le 21/11/2025.

La CNDP du 03/12/2025 donne un avis favorable à notre candidature et désigne une garante (Mme Rachel Vindry) de la concertation publique pour le projet du rec de Veyret (Décision n° 2025/ 166 / REC DE VEYRET / 1).

Réunion technique avec RTE le 05/12/2025 concernant les lignes 63000 V sur la Plaine et Bagatelle.

Réunion technique avec l'ARS le 16/12/2025 concernant les contraintes réglementaires et préconisations en rapport avec les périmètres de protection rapprochée des captages AEP.

Concernant les études techniques complémentaires :

- Réception de la G2pro
- Lancement d'une étude géotechnique complémentaire sur Cap de Pla et consultation pour des relevés topographiques complémentaires.
- Analyse du suivi piézométrique du site de la Plaine et Bagatelle et prolongation du suivi un an de plus.
- Analyse des inventaires biodiversités et lancement d'un inventaire faune flore complémentaire pour pallier les manquements dus à l'évolution des attendus de la DREAL en 2024.
- Validation de la note post-incendie pour la bonne prise en compte des incendies dans l'état des lieux biodiversité.

Concernant le volet foncier du projet :

- Commission foncière du SMDA le 21/01/2025 actant l'achat des parcelles sur l'emprise des ouvrages et dont l'acquisition est indispensable pour la réalisation de l'archéologie préventive.
- Rédaction d'une convention tripartite EPF/SMMAR/SMDA pour l'achat des parcelles par l'EPF pour le compte du SMDA à partir de 2026.
- Rédaction des pièces du marché et lancement de la consultation pour la réalisation des négociations foncières (fin de consultation en Février 2026)

#### Objectifs et calendrier 2026

Poursuite des études techniques du projet et études complémentaires  
Concertation préalable dans le cadre de la CNDP et avis de la garante (le calendrier sera connu début février)  
Finalisation de la stratégie de communication et création des outils de concertation et de communication  
Consultation du SRA pour l'archéologie préventive  
Cadrage réglementaire  
Démarrage de la phase 1 des négociations foncières  
Démarrage du diagnostic patrimonial de l'aqueduc de Fontfroide  
Dépôt d'une demande de subvention complémentaire pour la poursuite des études.

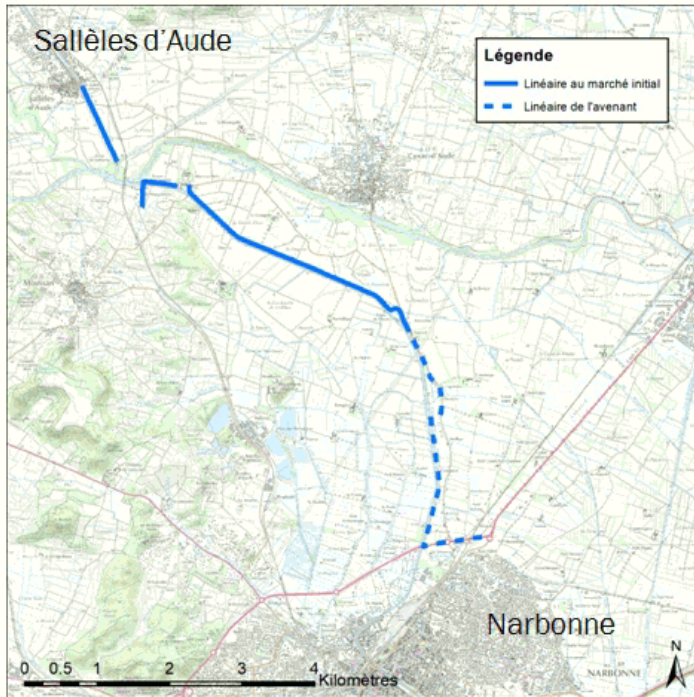
Automne 2026 : présentation du PRO au Conseil Syndical du SMDA

Type d'action :  
Etude opérationnelle

Etude sur les ouvrages fluviaux  
Remblais VNF

Contexte

Carte de localisation de la zone d'étude



Objectifs

Diagnostic des « ouvrages » présents le long des canaux gérés par VNF qui jouent un rôle vis-à-vis du risque inondation en aval.

Contexte réglementaire

Sans objet à ce stade car il convient de poursuivre les études techniques

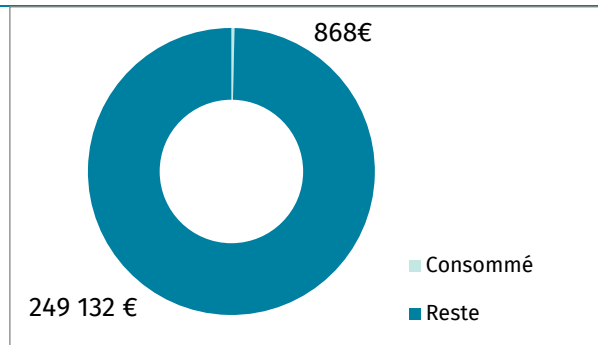
Financement

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
200 000 €	50%	100 000 €	20%	40 000 €	10%	20 000 €

Solde en cours reste subvention Région à percevoir à hauteur de 7 168 €  
Montant HT réalisé 130 828.60 soit 65.414 %

L'étude est financée dans le cadre de l'avenant du PAPI 2.

Etat d'avancement



Suite au travail sur le diagnostic hydraulique en fin d'année 2020, l'année 2021 a permis la réalisation des missions :

- Présentation du diagnostic hydraulique et des divers tronçons jouant un rôle dans la protection de Narbonne,
- Identification de la zone potentiellement protégée et enjeux présents,
- Estimation des dommages
- Diagnostics structurels des ouvrages

En 2023 :

- 01 mars 2023 : Comité technique
- 28 mars 2023 : Comité de pilotage : rappel du contexte, Présentation des diagnostics techniques (environnement, hydraulique), présentation des zones inondables et des enjeux pour plusieurs types de crues, impact en cas de rupture et dégâts économiques estimés, proposition de scénarios d'aménagement.
- 20 juin 2023 : Conseil syndical du SMDA. Validation d'un parti d'aménagement visant la réfection des ouvrages sur la base de leur tracé actuel. Sollicitation de VNF pour discuter de la gestion actuelle. Validation du dossier de demande de subvention (papi 3).
- Octobre 2023 : rendu topographie

En 2024 :

- Janvier 2024 : rapport final de diagnostic et propositions d'aménagements
- Avril 2024 : fin de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre
- Juin 2024 : CAO d'attribution et conseil syndical confirmant l'attribution à BRLi
- Décembre 2024 : mise en ligne de la vidéo explicative

En 2025 :

- COPIL de démarrage le 19/02/2025
- COTECH de démarrage le 07/03/2025
- Comité technique pour validation de l'hydrologie le 10/04/2025
- Comité technique paysage et patrimoine le 23/05/2025

Concernant les études techniques complémentaires :

- Rédaction et consultation pour la réalisation d'une étude géotechnique G1 et suivi piézométrique
- Rédaction et consultation pour la réalisation de relevés topographiques
- Rédaction d'un cahier des charges pour l'intervention d'un paysagiste/concepteur conformément aux préconisations de la DREAL et l'UDAP11
- Diagnostic patrimonial

#### Objectifs et calendrier 2026

Transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette étude au SMMAR au 01 janvier 2026.

Réception des études complémentaires de géotechnie et topographie

Réalisation du diagnostic paysager

Finalisation du parti d'aménagement et démarrage de l'étude AVP.

Rédaction du cahier des charges et consultation pour la réalisation des études environnementales

Dépôt d'une demande de subvention complémentaire.

Type d'action :  
Etude opérationnelle

Diagnostic de l'évolution du trait de côte et des structures jouant un rôle vis-à-vis des aléas littoraux

Contexte



Carte de localisation de la zone d'étude



Exemples d'ouvrages

Objectifs

- Réaliser un diagnostic de l'évolution du trait de côte et l'impact des phénomènes de submersion marine
- Réaliser un recensement exhaustif et un diagnostic des ouvrages de protection
- Réalisation un diagnostic des structures naturelles pouvant jouer un rôle vis-à-vis des aléas
- Réaliser un diagnostic des outils de prévision et gestion de crise disponibles et à optimiser
- Définir une stratégie d'aménagement du territoire face aux risques littoraux

Contexte réglementaire

Sans objet

Financement

Etude structures littorales – DDS 15-SMDA-74- **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
520 000 €	50%	260 000 €	20%	104 000 €	10%	52 000 €

Solde en cours reste subvention Région à percevoir à hauteur de 44 933.10 €

Montant HT réalisé 520 000 soit 100.00 %

Etude structures littorales (complément AUDE) – DDS 15-SMDA-116 – **DDS SOLDEE**

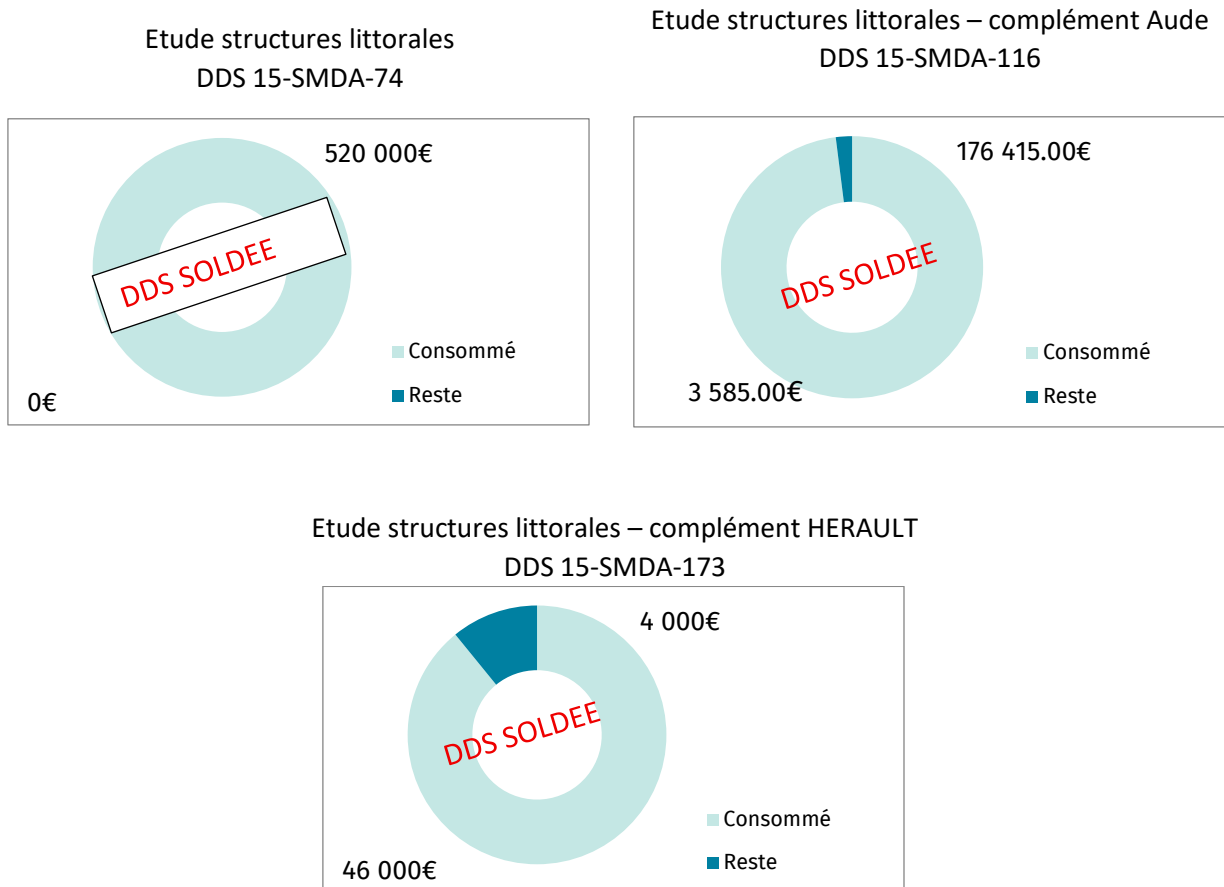
Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
180 000 €	50%	90 000 €	20%	36 000 €	10%	18 000 €

Etude structures littorales (complément HERAULT) – DDS 15-SMDA-173 – **DDS SOLDEE**

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
50 000 €	50%	25 000 €	20%	10 000 €	10%	5 000 €

L'étude est financée dans le cadre du PAPI 2.

Etat d'avancement



Pour rappel, l'étude de diagnostic des aléas littoraux lancée par le SMDA en 2019 a permis à ce jour ;

- La définition d'un diagnostic clair sur l'impact de l'érosion littorale sur le territoire, en 2020
- La définition d'un diagnostic précis et sectorisé de l'impact des submersions marines sur le territoire, en lien avec les impacts du changement climatique, en 2021
- La mise en œuvre de la démarche « Mer en mouvement », large démarche de concertation et de sensibilisation aux aléas littoraux, intégrant le grand public, afin de partager le diagnostic de se projeter dans l'aménagement du territoire, en 2022 et 2023
- L'intégration au sein du Plan Littoral 21, porté par la Région Occitanie, de la zone littorale du bassin versant de l'Aude (permettant l'accès à de l'ingénierie et des financements)
- La mise en place d'un dialogue territorial devant aboutir à l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des aléas littoraux

Dans le cadre de la démarche « Mer en mouvement » la présente opération a permis à ce jour ;

- L'organisation de réunions publiques d'information et d'échange sur le diagnostic technique
- L'organisation d'un Show Scientifique sur le thème des aléas littoraux et de l'élévation du niveau de la mer
- Le déploiement du réseau CoastSnap (1<sup>er</sup> réseau de suivi participatif en Méditerranée)
- La mise en œuvre du LittoTour Occitanie pour la formation des élus
- L'élaboration de nombreux outils physiques et numériques (panneaux d'information, BD, enquête en ligne ...)

*Afin d'assurer une cohérence dans les phases de diagnostic et de stratégie d'aménagement à l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude, le SMDA, dans le cadre du PAPI 2, est maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.*

Suite à la finalisation d'un travail technique et stratégique, l'année 2025 a vu la concrétisation générale de l'étude portée par le SMDA (et Berre et Rieu, Corbières maritimes) concernant les aléas littoraux.

L'atteinte de ces objectifs se traduit donc par deux documents cadres que sont :

#### 1 – La Stratégie Locale de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux (SLGIAL) Aude / Hérault :

Cette stratégie formalise la volonté du territoire concernant la prise en compte des aléas littoraux sur le territoire et permet une réponse adaptée aux enjeux locaux. Pour se faire, la SLGIAL se traduit au travers des modes de gestion suivants :

L'inaction non retenue, car le territoire partage une volonté d'action à l'échelle de l'ensemble du périmètre d'intervention.

La surveillance et la sensibilisation font consensus à l'échelle du territoire, en lien avec la nécessité de poursuivre l'acquisition de connaissances et faire évoluer la stratégie dans le temps.

La gestion douce, un mode de gestion incontournable à court comme à long terme vis-à-vis d'un territoire relativement préservé et bénéficiant de nombreux milieux naturels jouant le rôle de tampon face aux aléas littoraux  
La gestion dure, une nécessité à utiliser ponctuellement à court terme concernant des enjeux déjà fortement impactés par les aléas littoraux

L'adaptation, un consensus sur le long terme avec une nécessité de clarification des attendus sur le territoire et d'une projection sous diverses formes : retrait stratégique, réduction de vulnérabilité, recomposition spatiale du territoire.

#### 2 – Le Plan d'actions opérationnel :

Afin de mettre en œuvre opérationnellement la SLGIAL sur le territoire, un plan d'actions a été développé.

Ce dernier regroupe autour de 5 axes : Gouvernance / Surveillance et Sensibilisation / Gestion Douce / Gestion Dure / Adaptation, environ 30 actions sous différentes maîtrises d'ouvrages, pour un montant estimé à 4 M€.

Ce plan l'action, projeté pour une mise en œuvre entre 2026 et 2030, doit permettre l'acquisition de données, mais aussi la réalisation d'actions concrètes sur le terrain, visant à faire évoluer la SLGIAL vers une seconde version et tendre vers la mise en place d'une trajectoire d'adaptation pour le territoire vis-à-vis des aléas littoraux.

La Stratégie Locale de Gestion Intégrée des Aléas Littoraux, ainsi que son plan d'actions ont été approuvés par délibération du SMDA (le du Syndicat du Bassin de la Berre16/12/2025) et du Rieu, du Syndicat Mixte des Corbières Maritimes ainsi que du SMMAR.

### Objectifs et perspectives 2026

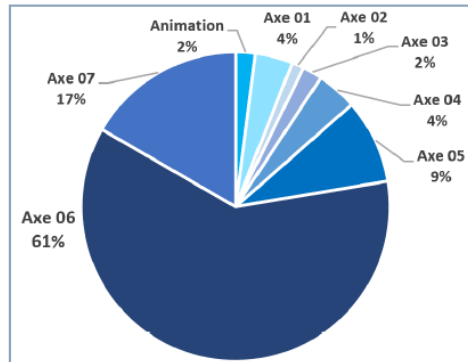
En 2026, plusieurs actions, notamment en lien avec les ouvrages de protection présents sur le territoire, doivent permettre de clarifier la gestion de ces ouvrages, leurs besoins de confortement, ou non, ainsi que la nécessité de structurer d'autres systèmes de protection sur des sites dès aujourd'hui vulnérables.

Pour rappel, dans le cadre du PAPI 3, le volet littoral est intégré, avec une ligne financière :

· Etude de protection contre les aléas littoraux : Vendres, Fleury, Narbonne, Gruissan, Bages : 500 000€ HT

Type d'action : Autres	Nouvelles opérations inscrites au PAPI 3
<b>Contexte</b>	
<p>Le SMDA a intégré dans le PAPI 3 une liste d'opérations afin d'agir sur les enjeux de son territoire.</p> <p>Au-delà des opérations déjà engagées au PAPI2 qui font l'objet d'une fiche spécifique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de la traversée de Coursan,</li> <li>• Etude remblai VNF (transfert au SMMAR le 01/01/2026),</li> <li>• Etude pour la protection du village d'Armissan,</li> <li>• Etude d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret,</li> <li>• Etude de protection contre les aléas littoraux,</li> </ul> <p>Des opérations intègrent la programmation pluri annuelle du SMMAR (transfert de la maîtrise d'ouvrage au 01/01/2026):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etude de la digue de protection 1998 – Cuxac (fiche dans la suite du document)</li> <li>➤ Etude des systèmes d'endiguement complémentaires, (fiche dans la suite du document)</li> </ul> <p>D'autres opérations arriveront progressivement dans les années à venir (CF PPI)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication sensibilisation risque / ouvrages</li> <li>➤ Etude de ruissellement sur Montredon</li> <li>➤ Etude de ruissellement sur Vinassan</li> <li>➤ Etude de ruissellement sur Fleury et Lespignan</li> <li>➤ Etude de ruissellement sur Capestang et Argeliers</li> <li>➤ Etude hydraulique zone de Livière - Narbonne</li> <li>➤ Etude des déversements du Canal de la Robine à l'aval de Narbonne</li> <li>➤ Etude de protection contre les aléas littoraux sur Vendres, Fleury, Narbonne, Gruissan et Bages</li> </ul>	
<b>Financement</b>	

Le montant total en coût global du PAPI3 Aude et Berre est de 75 270 k€. Sa déclinaison par axe est la suivante :



Répartition financière par axe du PAPI3

<b>AXE 00 - Animation PAPI</b>	<b>1 560 k€</b>
<b>AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>	<b>2 945 k€</b>
<b>AXE 02 - Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>	<b>950 k€</b>
<b>AXE 03 - Alerte et gestion de crise</b>	<b>1 550 k€</b>
<b>AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>	<b>3 175 k€</b>
<b>AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>	<b>6 640 k€</b>
<b>AXE 06 - Ralentissement des écoulements</b>	<b>45 905 k€</b>
<b>AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>	<b>12 545 k€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 270 k€</b>

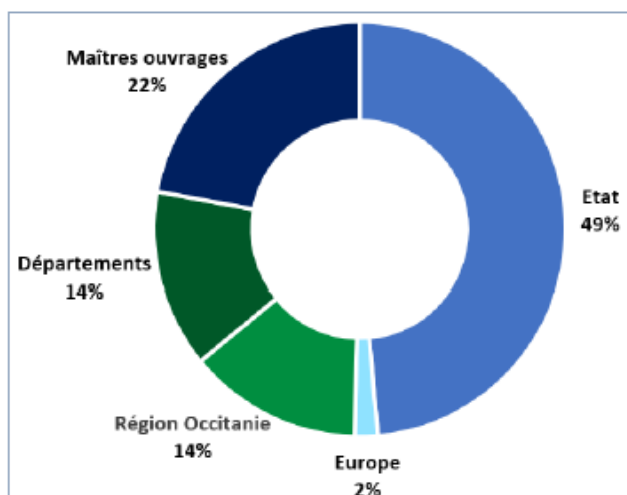
Le financement envisagé de du plan d'action du PAPI3 est le suivant :

Financier	Montants PAPI 3 par Financeurs
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	<b>16 662,0 k€</b>
Etat	36 571,5 k€
Europe	1 359,0 k€
Région Occitanie	10 296,0 k€
Département de l'Aude	10 289,5 k€
Département de l'Hérault	92,0 k€
<b>TOTAL</b>	<b>75 270 k€</b>

Le principal financeur du programme est le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Etat) avec une contribution à hauteur de 49 %.

Le SMMAR et ses syndicats portent, en qualité de maître d'ouvrage, environ 22 % du montant de programme.

Le Département de l'Aude (et dans une moindre mesure celui de l'Hérault, au regard de la faible surface du périmètre sur ce département) ainsi que la Région complètent ce dispositif.

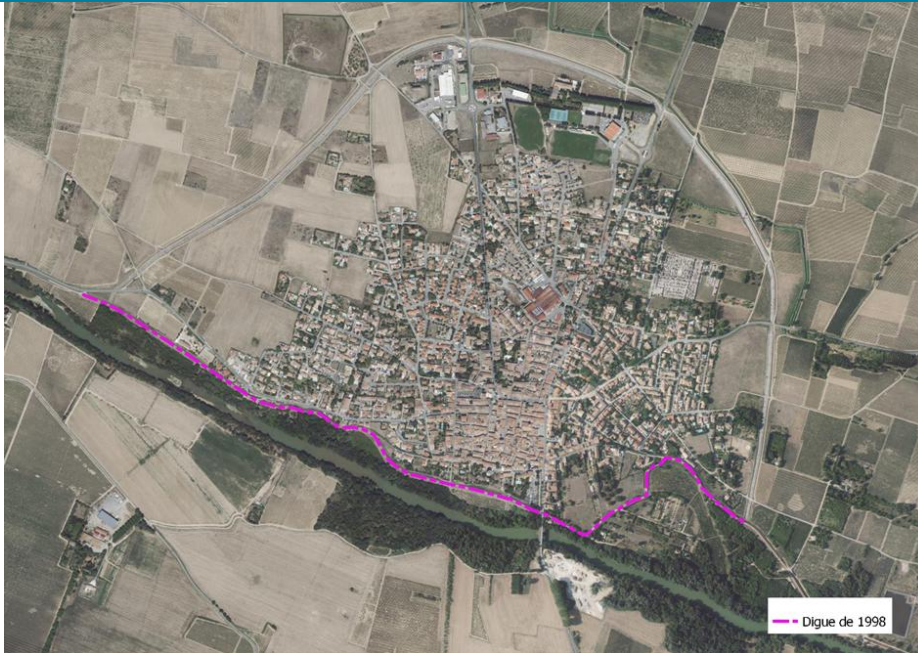


Répartition financière par financeurs du PAPI3

Type d'action :  
Etude opérationnelle

Etude de la digue de protection (dite digue 1998)  
Cuxac d'Aude

Contexte



Carte de localisation de la zone d'étude



Photo de l'ouvrage

La digue de 1998 est la portion de digue de bord d'Aude sur la rive gauche du fleuve située au droit de la zone protégée de Cuxac Bourg. Cet ouvrage fait partie du Système d'endiguement des Basses plaines de l'Aude classé en catégorie B par l'arrêté préfectoral N° 2022-0035 du 30 juin 2022.

Son appellation vient du fait que des travaux de « confortement » ont été réalisés en 1998.

Contexte réglementaire

Cette étude comporte un volet technique de niveau faisabilité, AVP et PRO. Une fois le parti d'aménagement définit, le prestataire effectuera un cadrage réglementaire prenant en compte les travaux envisagés sur cet ouvrage classé.

Financement

Etude de la digue de protection Digue 1998 à Cuxac d'Aude – DDS P23 SMDA 32

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
165 000 €	50%	82 500 €	20%	33 000 €	10%	16 500 €

L'étude est financée dans le cadre du PAPI 3.

Etat d'avancement

La première version du cahier des charges de l'étude a été rédigée en 2024 et finalisée en 2025.

Une consultation des entreprises a été réalisée en juin 2025. Une seule offre a été reçue, la consultation a été infructueuse.

Objectifs et calendrier 2026

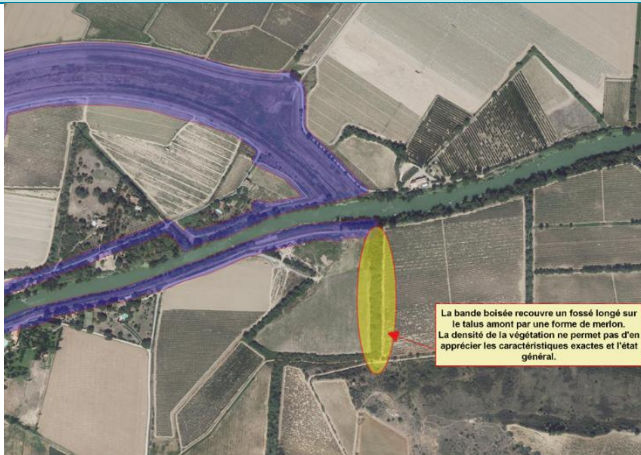
Cette opération étant liée aux crues du Fleuve Aude et au système d'endiguement des Basses plaines, elle est reprise en maîtrise d'ouvrage SMMAR à compter du 01/01/2026.

L'objectif est une nouvelle consultation des entreprises sur la base d'un nouveau cahier des charges pour le premier semestre 2026.

Type d'action :  
Etude opérationnelle

Etude des systèmes d'endiguements complémentaires  
Sallèles d'Aude, Cuxac d'Aude, Coursan, Salles et Fleury d'Aude

### Contexte



Carte de localisation de certaines zones d'étude

### Objectifs

Sur le territoire du SMDA, certains aménagements participent à la protection contre l'inondation de zones urbanisées sans pour l'instant faire l'objet de quelconque classement. Le SMDA souhaite étudier leur contribution exacte à la protection contre l'inondation ainsi que leur état général.

De même certaines portions d'anciennes digues pour lesquelles le SMDA manque d'information sur la nature des matériaux qui les composent ont été intégrées au système d'endiguement des basses plaines.

Voici le détail des sites de l'amont vers l'aval :

#### Rive gauche aval du canal de Jonction :

Le système d'endiguement des basses plaines de l'Aude intègre la berge rive gauche du bief de Gailhousty sur un linéaire de 1 100m. Cette partie d'ouvrage est située sur le domaine public fluvial du Canal de Jonction géré par VNF pour le compte de l'Etat. Une convention de superposition d'affectation est en cours de discussion.

Cette digue est équipée de systèmes de déversement calés, l'un à la cote 14.25NGF et l'autre à la cote 15 NGF.

En 2007 lors des travaux de mise en transparence le déversoir béton (seuil de déversement 14.25NGF) a été rallongé de 20m. Il a été porté à une longueur de 100m.

Sur un linéaire de 630m la crête de la digue a été rabaissée de 1.30m passant de 16.30 à 15NGF. Sur cette zone la partie sommitale ainsi que la fosse de dissipation en pied ont été équipées d'une carapace d'enrochements bétonnés. Le talus aval a été protégé de l'érosion par un matelas Réno. Il est recouvert de terre végétale et ensemencé.

Le SMDA dispose des plans de récolement de ces travaux.

Les portions de cette digue situées en dehors des zones concernées par les travaux de mise en transparence n'ont pas subi de modifications depuis les travaux d'urgence qui ont été menés en début 2000 consécutivement aux crues de novembre 1999.

Au droit du terrain de tennis et du boulodrome, la partie de digue comprise entre la culée aval du pont de Sallèles et la première aile de déversoir a une largeur d'environ 14m. Sur ce linéaire aux abords du local du club de pétanque des percolations s'étaient produites lors de la crue de 2018. Il avait été constaté la présence de fines au droit des fuites, preuve de début d'érosion interne.

VNF a réalisé sur ce point une reprise ponctuelle avec un matériaux argileux compacté. Depuis cet épisode l'ouvrage n'a pas subi de mise en charge notable.

Les secteurs situés entre le pont de Sallèles et la première aile de déversoir et le secteur aval entre la dernière aile de déversoir et le pont sur l'écluse de Gailhousty ont un déficit d'information sur la nature des matériaux qui les composent. Le SMDA prévoit une étude visant à renseigner sur la nature des matériaux constitutifs, leur propriétés mécaniques et la stabilité de l'ouvrage sur la durée d'un épisode de crue de référence.

#### Berges du canal de Gailhousty au droit des Estagnols :

Ces linéaires de berges du canal d'atterrissement de l'étang de Capestang datent du 18<sup>ème</sup> siècle. Ils ont été intégrés dans le système d'endiguement des Basses plaines de l'Aude. La rive gauche fait partie de la digue de protection du quartier des Estagnols. La rive droite fait partie de la digue de protection du quartier des Garrigots.

S'agissant de digues anciennes, il importe au SMDA de mieux connaître la nature et les propriétés des matériaux qui les composent. L'étude sur ce secteur veillera à vérifier la stabilité des deux berges vis-à-vis d'une crue de référence.

#### Diques du Canal de Grand Vignes :

Dans sa partie amont le canal de Grand-vignes dispose en rive gauche sur environ 450m de murets faisant office de protection contre l'inondation. A ce jour, ce dispositif n'est pas classé et n'a fait l'objet d'aucune étude.

Le SMDA souhaite mener une étude dont l'objectif est de préciser le fonctionnement en crue de cet aménagement. Les résultats de cette dernière permettront d'adapter sa gestion future.

#### Celeyran :

Les travaux du tronçon terminal de digue de bord d'Aude en rive droite au lieudit la Carbonne, ont été réalisés en 2020. Un merlon bordé d'un fossé de pied assure la fermeture entre la digue de bord d'Aude et la colline de Pech Celeyran. Le SMDA ne dispose d'aucune donnée technique sur cet aménagement. Une végétation dense recouvre ce dispositif et empêche d'apprécier visuellement son état. L'étude de cet aménagement vise à préciser son effet sur la submersion en crue de la rive droite de l'Aude. En fonction de l'objectif de protection que pourra assurer cet aménagement, l'étude devra préciser la nécessité d'intégrer son linéaire dans le système d'endiguement des basses plaines de l'Aude et les éventuels travaux de confortement nécessaires.

#### Batisse Haute :

Cette portion de merlons non classés située sur la commune de Fleury d'Aude, assure la protection d'une zone bâtie isolée en rive gauche de l'Aude. Ce dispositif est situé dans la partie terminale du fleuve à 2 500m en amont du barrage anti-sel. Sans informations sur l'effet réel en crue de cet aménagement, le SMDA prévoit d'étudier ce dernier afin d'orienter les principes de sa gestion.

### Contexte réglementaire

Cette étude comporte un diagnostic technique de niveau faisabilité. Une fois le parti d'aménagement définit, le prestataire effectuera un cadrage réglementaire prenant en compte les travaux envisagés sur les divers sites en fonction des besoins en travaux.

## Financement

Etude des systèmes d'endiguement complémentaires – DDS P23 SMDA 30

Montant de l'opération HT	Etat		Région		Département	
	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention	Taux %	Subvention
275 000 €	50%	137 500 €	20%	55 000 €	10%	27 500 €

L'étude est financée dans le cadre du PAPI 3.

## Etat d'avancement

La première version du cahier des charges de l'étude a été rédigée en 2025.

## Objectifs et calendrier 2026

Cette opération étant liée aux crues du Fleuve Aude et au système d'endiguement des Basses plaines, elle est reprise en maîtrise d'ouvrage SMMAR à compter du 01/01/2026.

L'objectif est une consultation des entreprises sur la base d'un nouveau cahier des charges pour le second semestre 2026.

Type d'action :  
Autres

## Mesures compensatoires sur les dossiers historiques

### Contexte

Le SMDA a réalisé depuis le programme PAPI 1 un certain nombre de travaux majeurs sur son périmètre dont certains ont nécessités des procédures de dérogations pour destructions d'espèces protégées voici la liste des opérations :

➤ **Constructions des nouvelles digues du Cuxac d'Aude :**



Le Syndicat mixte du delta de l'Aude (SMDA) a créé 10 kilomètres de digues, de 3 mètres maximum, autour des zones urbanisées de Cuxac d'Aude. Ces digues protégeront les 4 300 habitants ainsi que le tissu économique urbain contre des crues du type de celle de 1999. Elles ont de plus été conçues pour résister à la submersion en cas de crue supérieure. Elles sont fonctionnelles depuis janvier 2014.

Ces travaux ont bénéficié d'un arrêté préfectoral N° 2012282-0007 du 10/10/2012 de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces de la faune sauvage protégées, ainsi que leurs habitats (de repos ou de reproduction) pour le projet de création de 2 places de dépôt (Aiguefer et Malbernard) sur les communes d'Ouveillan et de Cuxac d'Aude, liées à la réalisation de digues dans le cadre du Plan de Prévention des Inondations de l'Aude.

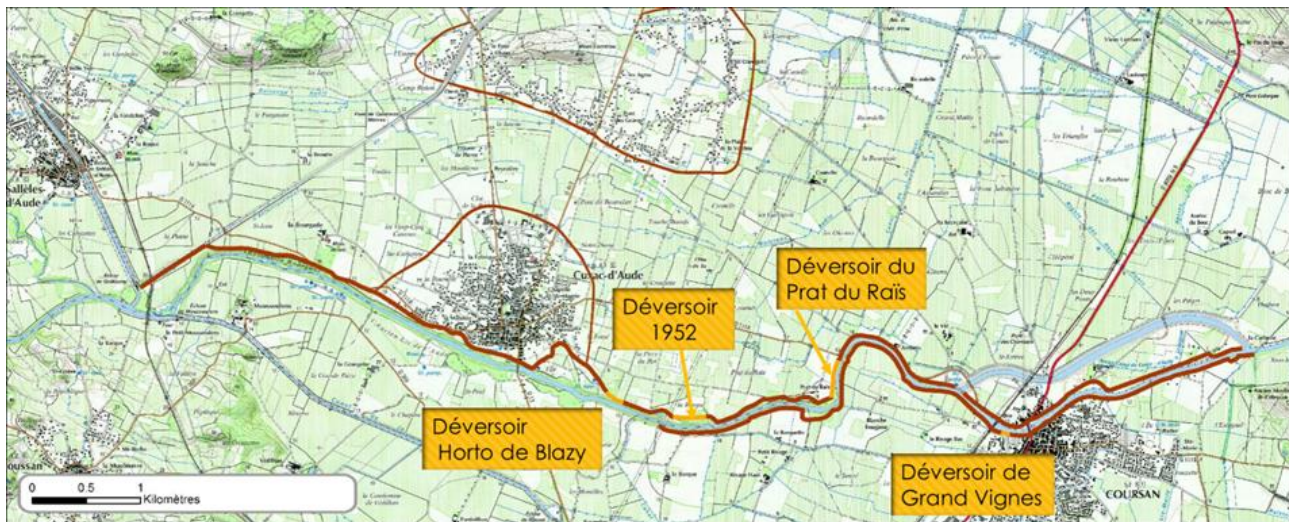
Pour mettre en œuvre ces mesures, le SMDA a acheté du foncier et a également bénéficié d'une mise à disposition de parcelles communales de Cuxac d'Aude et de Coursan soit un espace foncier d'environ 36 ha de type garrigues et friches.

Le SMDA est dans l'obligation de mettre en place une organisation pérenne des mesures environnementales prescrites jusqu'en 2039 (cf. plan de gestion). Cela s'est traduit par un partenariat avec le Fédération Aude Claire sous forme de convention. Aujourd'hui la convention active couvre la période 2024-2028 et représente un budget de 4 675€ HT pour l'année 2025.

➤ **Travaux sur les digues et déversoirs de la basse vallée de l'Aude :**

Le projet est localisé sur le cours de l'Aude, entre Moussoulens et la Carbone à Coursan, en rive droite et gauche, sur les communes de Sallèles d'Aude, Cuxac d'Aude, Narbonne et Coursan.

A l'occasion de chaque crue significative, les digues de bord d'Aude connaissent des brèches qui aggravent l'inondation et qui mettent en péril des vies humaines, en raison de leur caractère imprévisible, que ce soit en termes de lieu ou de temps. Ces brèches impactaient l'ensemble des communes de la zone inondable.



Le projet « Dignes et Déversoirs » a donc eu pour objectif d'atteindre le même niveau de sécurité que sur les autres ouvrages de protection contre les inondations dans la basse plaine de l'Aude : digues de Cuxac inaugurées en 2014, digue de bord d'Aude, au droit du bourg de Cuxac construite en 1998, digues du chenal de Coursan.

Cet objectif a été atteint par la construction de nouvelles digues, en lieu et place des existantes, dont il était impossible de s'assurer de la stabilité (encore des brèches en oct. 2018), sans modification de la répartition des écoulements entre les 2 rives.

Les travaux ont été hiérarchisés en fonction de leur vulnérabilité mécanique et hydraulique. En tranches 1 et 2, à savoir les premières priorités, on trouve les tronçons :

- En rive gauche : Gailhousty/Cuxac d'Aude, Cuxac d'Aude/déversoir 1952, et Rigole des 2 Ponts/la Carbone, soit environ 4 km,
- En rive droite : Grange/amont Coursan et confluence/chenal de Coursan, soit 1,5 km.

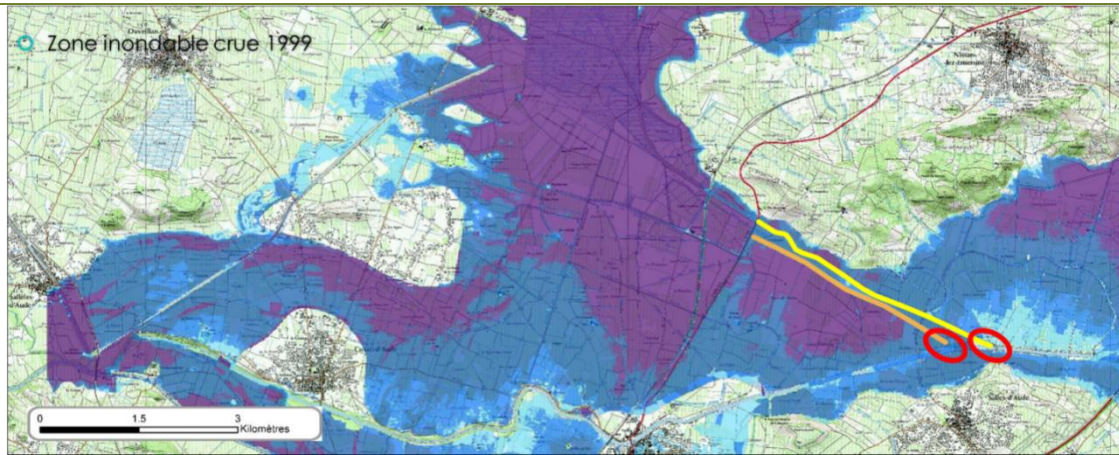
En tranche 3, on trouve les tronçons en priorité 3, soit le reste des linéaires de digues non traitées à l'occasion des tranches 1 et 2, à l'exception, en rive gauche du tronçon entre la Prat du Raïs et Coursan (abandonné en raison de son lien avec la RD118) et en rive droite, le déversoir de Blanche Fougasse (abandonné pour des raisons hydrauliques et environnementales).

Pour obtenir l'arrêté de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégée, le SMDA a déposé, en fin d'année 2018, un dossier auprès de la DREAL. Cette dernière l'a transmis le 14 février 2019 au CNPN avec un avis favorable. L'arrêté complémentaire a été signé le 13 septembre 2019.

Le SMDA est dans l'obligation de mettre en place une organisation pérenne des mesures environnementales prescrites jusqu'en 2044 (cf. plan de gestion). Cela s'est traduit par un partenariat avec le Fédération Aude Claire sous forme de convention. Aujourd'hui la convention active couvre la période 2024-2028 et représente un budget de 25 000€ HT pour l'année 2025 (inclus les mesures compensatoires portes à Aude ci-dessous).

- Travaux liés aux confortements des portes à Aude (Canal de France et des Anglais) :

Travaux situés sur les ouvrages, aux exutoires à l'Aude des canaux de France et des Anglais, en rive gauche du fleuve, commune de Salles d'Aude.



En phase de crue, les exutoires (portes) des canaux de France et des Anglais sont fermés pour éviter que les eaux du fleuve n'envahissent la plaine. Dès que le niveau dans l'Aude est inférieur à celui mesuré dans la plaine, les écluses sont ouvertes (automates) pour vidanger la plaine et permettre un retour à la vie normale le plus rapidement possible. Cependant, la plaine se vidange également en nappe et, notamment, dans la zone entre les 2 canaux (environ 500m). Cette phase de vidange s'accompagne de dégâts sur les berges. A l'occasion de la vidange, il y a un risque de contournement des deux ouvrages par les eaux et donc d'affouillement des ouvrages. Si la vidange est longue, un fort risque de contournement et de destruction des ouvrages existe.

Ces 2 ouvrages sont fondamentaux dans la gestion de l'inondation de la rive gauche, leur pérennisation est indispensable.

Le choix technique a été le confortement des 2 ouvrages, avec un retour naturel de la berge à un profil d'équilibre naturel sans intervention.

Il s'agit donc de protéger les talus sur lesquels sont fondés les ouvrages en génie civil par des protections en enrochements.

L'arrêté de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégée a été signé le 16/02/2018. Le SMDA est dans l'obligation de mettre en place une organisation pérenne des mesures environnementales prescrites jusqu'en 2043 (cf. plan de gestion). Cela s'est traduit par un partenariat avec le Fédération Aude Claire sous forme de convention. Aujourd'hui la convention active couvre la période 2024-2028 et représente un budget de 25 000€ HT pour l'année 2025 (inclus les mesures compensatoires Dignes et déversoirs).

➤ Travaux d'amélioration du ressuyage des terres agricoles après une crue :

Il s'agit de réduire le temps d'écoulement de la crue, pour permettre un retour à la vie normale, dans des délais raccourcis. Cela passe par une augmentation du débit des canaux en rive droite et gauche pour permettre une vidange accélérée des eaux de crues du fleuve présentes dans la plaine inondable.



# La gestion des milieux aquatiques

---

Dans le cadre des missions en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMDA n'assure plus de missions d'animation de sites Natura 2000.

La communauté de communes de la Domitienne est aujourd'hui structure animatrice des sites Basses Plaines de l'Aude, Mares du plateau de Vendres et Collines d'Ensérune. Elle est également structure gestionnaire des terrains du conservatoire du littoral dans la basse plaine.

La communauté de communes Sud Hérault est également animatrice du site Natura 200 de l'étang de Capestang.

Le SMDA participe techniquement aux Comités de pilotage de son périmètre et peut intervenir aussi comme partenaire financier pour nos membres sur des études comportant un volet hydraulique. Deux conventions existent aujourd'hui avec la Domitienne et Sud Hérault pour cet accompagnement.

Le Parc Naturel de la Narbonnaise est, quant à lui, animateur du site Cours inférieur de l'Aude.

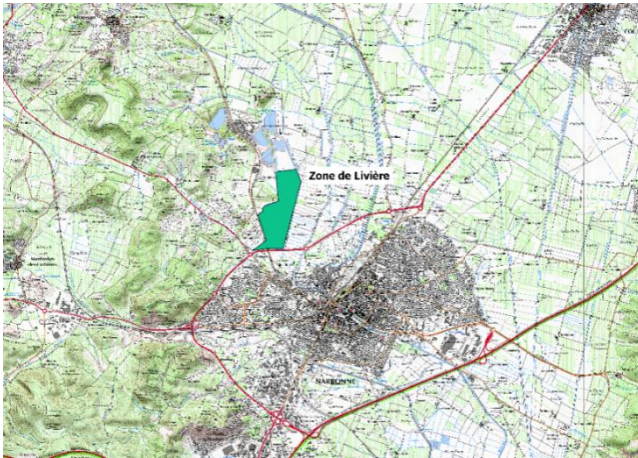
Le SMDA est animateur ou gestionnaire d'autres zones humides sur le territoire en lien avec un volet hydraulique et de protection.

Type d'action :  
Travaux  
Communication

## Mise en œuvre du plan de gestion des marais de Livière

### Contexte

Carte de Localisation



Photo



La zone de Livière se situe au Nord de la commune de Narbonne, à proximité de la zone industrielle de Malvés.

Cette zone, d'une superficie de 57 ha, est composée de différents bassins, dont la fonction première est de retenir les crues de la Mayral de Moussan, à l'amont de la commune de Narbonne. Pour ce faire, les bassins représentent un volume de stockage d'environ 350 000 m<sup>3</sup>.

### Objectifs

Définition d'un nouveau plan de gestion de la zone humide

### Contexte réglementaire

Sans objet

### Financement

Les travaux imaginés ne sont finalement pas financés dans le cadre du Contrat de bassin versant 2021/2023.

Une convention de partenariat existe historiquement sur ce site avec Orano Malvezy qui participe à hauteur de 8 600€, à l'entretien et aux actions entreprises sur le site.

### Etat d'avancement

L'année 2020 a permis :

- Poursuite des inventaires faunistiques
- Poursuite de la gestion hydraulique du site
- Inscription d'actions au sein du Contrat de Bassin Versant 2021/2023

En 2021, les financeurs (Agence de l'eau et Département de l'Aude) n'ont pas souhaité subventionner notre dossier.

La gestion courante des ouvrages est assurée par le SMDA.

### Objectifs et calendrier 2026

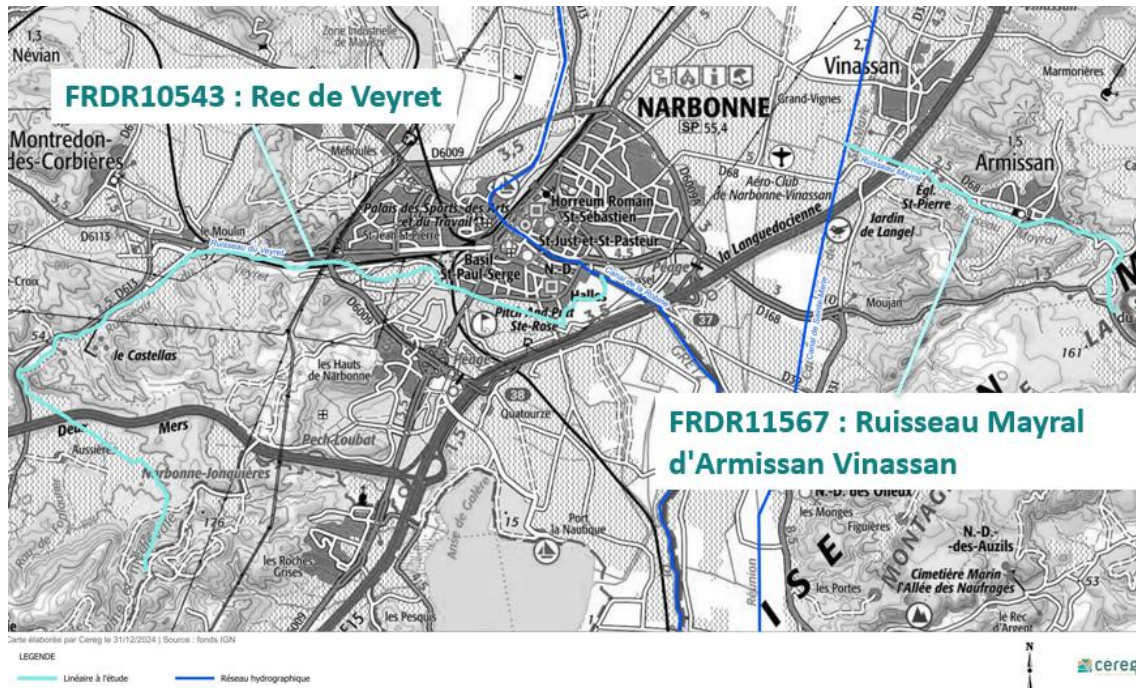
- Premier semestre 2026 : finalisation des suivis Orano/SMDA sur la biodiversité
- Réalisation du comité de suivi du site au premier semestre 2026 : présentation des divers suivis environnementaux, de l'actualité d'Orano et de l'ASA de Livière.

Type d'action :  
Etude technique

Rec du narbonnais

Contexte

Carte de Localisation



L'étude porte sur le fonctionnement hydromorphologique de deux masses d'eau :

- FRDR10543 : Rec de Veyret soit 15 kilomètres de linéaire
- FRDR11567 : Ruisseau Mayral d'Armissan Vinassan soit 5,7 kilomètres de linéaire.

Objectifs

- Améliorer et reconquérir le bon état écologique des masses d'eau,
- Préserver, d'optimiser ou de restaurer l'espace de mobilité et les caractéristiques hydromorphologiques naturelles des cours d'eau,
- Renforcer le bon fonctionnement de la rivière et de ses espaces associés,
- Participer à la réduction du risque lié aux inondations et à la préservation des enjeux d'intérêt général.

Contexte réglementaire

Sans objet pour le moment

Financement

L'étude est financée par l'Agence de l'eau (50%), la Région Occitanie (20%) et le Département de l'Aude (10%)

Etat d'avancement

L'année 2025 a permis :

- De retenir le Bureau d'études CEREG pour la maîtrise d'oeuvre
- Copil de lancement de l'étude le 17 septembre
- Lancement de la phase état des lieux sur le dernier semestre 2025

Objectifs et calendrier 2026

- Premier trimestre 2026 : rendu de la phase état des lieux
- Premier semestre 2026 :
  - Evaluation des sites potentiels d'aménagement
  - Proposition d'objectifs

## Les actions du SMDA

---

Travaux en régie, des agents du SMDA : reconduits en 2025 travaux mécaniques avec un tracteur CLAAS et New Hollande équipé d'une épareuse et broyeur frontal, et Travaux manuels avec du petit matériel (débroussailleuse à dos (rotofil), tronçonneuses etc..) :

➤ **Travaux de Débroussaillage mécanique et manuel des canaux rive gauche et droite, des digues et déversoirs mi- (Mai à Décembre)**

- Travaux de débroussaillage mécanique : Digue de Protection Cuxac, Digue 1998 Cuxac, Digue bord Aude, Digue rive Droite, Chenal De Coursan
- Travaux de débroussaillage mécanique rive droite dans la traversée de Coursan (St Marie et Grand Vigne)
- Travaux de débroussaillage et d'entretien des plantations : Retenue des Dons (Collinaire) à Vinassan
- Travaux de débroussaillage digue Tournebelle (Gruissan) : 400 m
- Confortements Ponctuels (12) Berges de l'Aude : entretien plantation (bouturage et rabattre les saules)

➤ **Travaux de bucheronnage, élagage et débroussaillage (novembre à avril)**

- Travaux d'élagage, bucheronnage, Rotofil : Rec Audié, Noër, Aiguille de Londres, Dignes bords d'Aude, Digue 1998, Ancien Lit de l'Aude, Rive Droite et Très Basses Plaines de l'Aude, Rec du Veyret, canal des 3 ponts
- Chenal de Coursan : entretien plantation (élagage) et talus
- Plaine de Livière : entretien plantation et débroussaillage manuel des abords des martellières, graissage des martelières

➤ **Visite de contrôle des ouvrages du SMDA :**

- Contrôle Périodique des locaux techniques (France, Anglais, Stations : Boisard, les 5 stations de pompage de Cuxac d'Aude et le Barrage du Chichoulet),
- Contrôle et Maintenance de tous les ouvrages vannes et clapets du SMDA (avril et septembre),
- Contrôle visuel, maintenance et mise en service du Barrage de Cap de Pla à Narbonne " Rec du Veyret " (avril et septembre),
- Contrôle de tous les ouvrages : Canaux et digues  
Visite périodique de contrôle système d'endiguement

➤ **Travaux de désherbage des rejets de ligneux sur Matelas RENO**

➤ **Piégeage du Ragondin**

La bonne organisation de la régie a permis de réaliser les canaux habituels : Canal des Clairs / Nazoure / Aiguille de Londres / Collocation / Canal Des Portes / Trois Ponts / Deux Ponts / La noër / Chenal de Coursan/Dignes de protection Cuxac , Estagnol et guarrigots / Digue de Tournebelle et d'intervenir aussi sur le Grand vigna tronçon 1 , le Ste Marie tronçon 1 , les Dignes du bord d'Aude tronçon de 1/2/3/8/11 , les zones de Rétention complet et les Terre-pleins complet , soit une économie sur le programme initial de 56 173 euros.

La page suivante vous présente quelques illustrations des travaux en régie.



Tracteur avec épareuse et broyeur frontal



Débroussaillage manuel au droit d'ouvrage



Entretien mécanisé des digues



Manœuvre et entretien de vannes



Type d'action :  
Travaux

Travaux externalisés :  
Travaux de débroussaillage et autres

Travaux externalisés : Travaux de débroussaillage, maintenance sites et conventions :

➤ **Période d'Intervention de Juin à Novembre :**

- Très Basses Plaines de l'Aude 24,5 kms : débroussaillage mécanique
- Canaux rive Droite (Lastours, Grand Vigne et St Marie) 33,6 kms : débroussaillage
- Rec du Veyret : débroussaillage mécanique et manuel (barrage Cap de Pla à l'exutoire)
- Plaine de Livière, écoulement de la Mayral et Resplandi : 4 kms et terrains jouxtant
- Le Canal des Anglais : débroussaillage mécanique 5 kms
- Le Canal de Gailhousty, dans la zone protégée 600m : débroussaillage
- Digue de Protection Cuxac d'Aude : débroussaillage manuel des matelas RENO
- Digue rive droite bord d'Aude Amont et Aval de Coursan : débroussaillage mécanique

➤ **Période janvier/ février**

- Confortements Ponctuels (12) Berges de l'Aude : entretien plantation (bouturage et rabattre les saules)

➤ **Convention Pâturage et fauchage :**

- Fauchage (Mr BENABEN) ; endainage et évacuation (ballots de paille) : Plaine de Livière Narbonne, Fond du Chenal de dérivation Coursan (aout à septembre)

➤ **Maintenance des sites :**

- Période d'intervention et maintenance des sites : juin
  - Digue de Protection Cuxac (Stations de Pompage) : Contrôle, Entretien et test pompage (G-E, Onduleur, Transformateur Électrique HT et Pompes et installations électriques)
  - Local technique France et Anglais : Contrôle et Entretien G-E
- Contrôle Périodique des locaux confiés aux entreprises :
  - Électrique : Dekra (tous les locaux) : janvier
  - Extincteur : ISOGARD (tous les locaux, véhicules et engins) : septembre
  - Trappes de désenfumage : ISOGARD (atelier Salles d'Aude) : septembre
  - Protection Cathodique : BEPROL (Chichoulet) : mai

➤ **Travaux sur désordres ponctuels : (tout au long de l'année)**

- Affaissement de berges
- Dépôts sauvages
- Remise en état piste d'entretien
- Enlèvement d'embâcles
- Enrochements etc ...



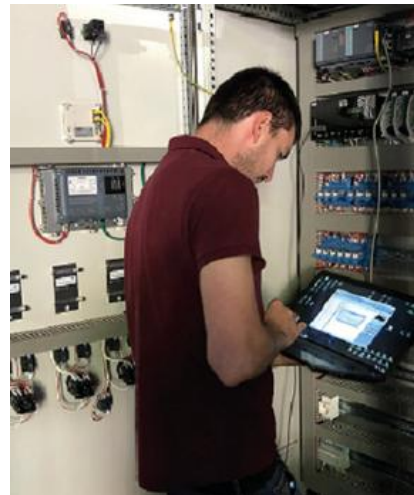
Entretien mécanisé sur des canaux de ressuyage



Débroussaillage manuel



Opération de contrôle électrique des automates



Entretien avec matériel spécifique



Intervention sur embacles

Type d'action :  
Etude et travaux

Modernisation et Extension de l'Atelier Technique de la Régie du SMDA  
Salles d'Aude

### Contexte

Carte de Localisation



Photo



Le SMDA dispose d'un atelier situé à Salles d'Aude construit en 1990.

Ce bâtiment de 157 m<sup>2</sup> est aujourd'hui sous dimensionné aussi bien pour le matériel utilisé par la régie car pour les locaux à usage du personnel.

Compte tenu de la surface de la parcelle plusieurs options ont été étudiées afin de moderniser et agrandir ce bâtiment.

### Objectifs

Disposer d'un atelier fonctionnel, sécurisé et adapté aux missions et au matériel dont dispose la régie.

### Contexte réglementaire

En fonction des propositions techniques, un permis de construire sera déposé auprès de la commune de Salles d'Aude.

### Financement

Suite à la validation de L'Avant-Projet Définitif (APD), nous disposons d'un chiffrage estimatif qui nous permet de solliciter la Préfecture (DETR) ou d'autres financeurs possibles.

Une délibération a été prise en ce sens le 16 décembre 2025 en conseil syndical.

Le montant du projet a été chiffré à 380 026.40 €/HT

### Etat d'avancement

L'année 2024 a permis :

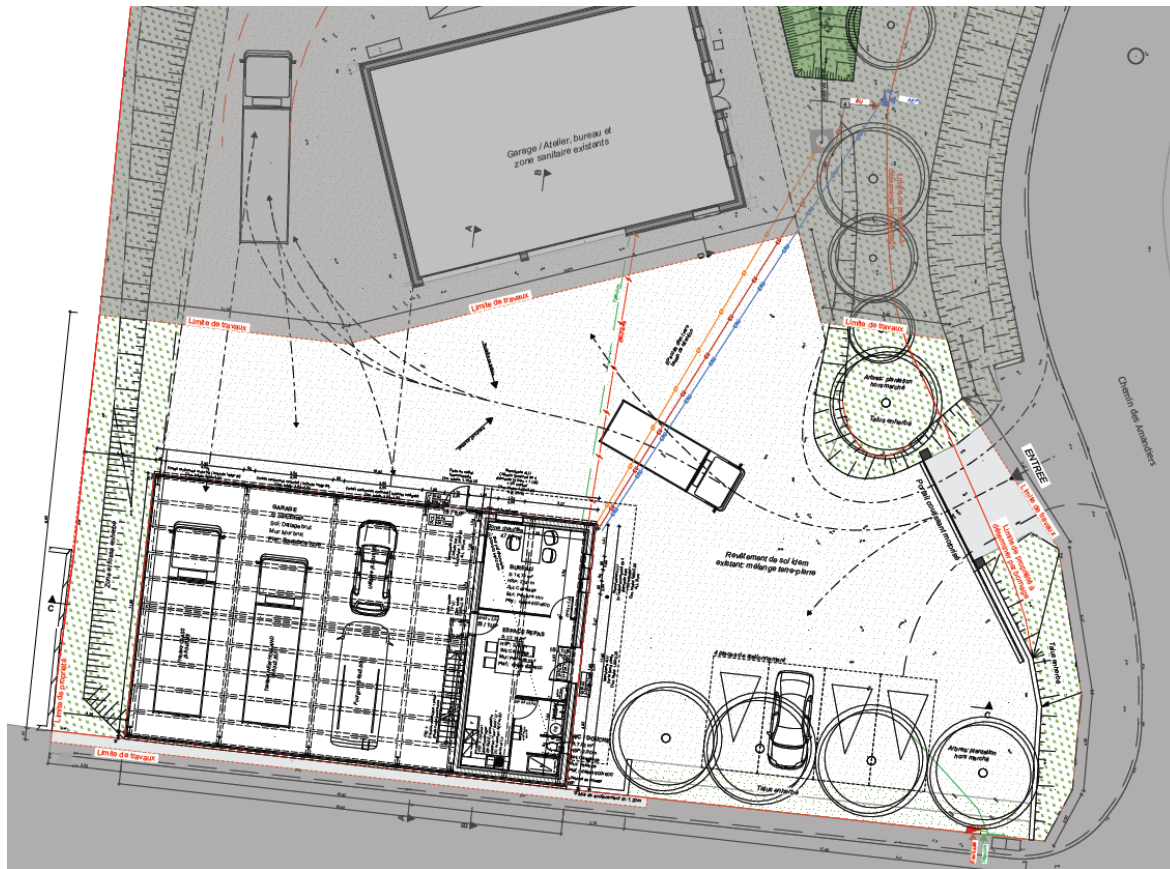
- De discuter avec l'équipe des besoins
- De vérifier le statut foncier du terrain et le règlement d'urbanisme concerné
- De sélectionner Alénis pour nous accompagner sur l'étude de faisabilité.

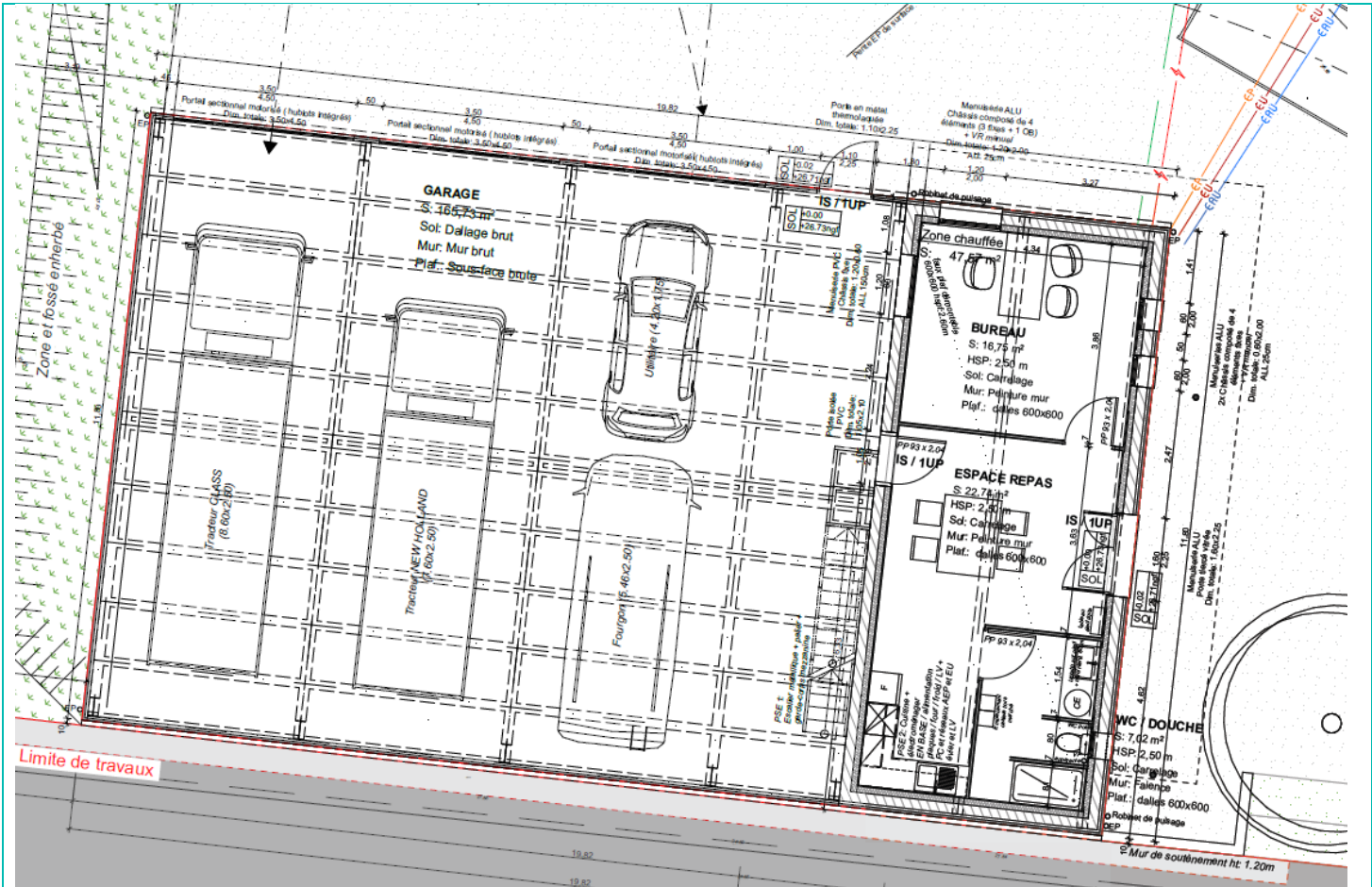
L'année 2025 a permis :

- De sélectionner un architecte,
- De valider un avant-projet
- De présenter ce projet à la commune de Salles d'Aude

- De valider un avant-projet définitif
- De travailler sur l'estimatif financier et le découpage des futurs lots de consultation

Voici quelques illustrations du projet en version AVPD







### Objectifs et calendrier 2026

#### Premier trimestre 2026 :

- Envoi des demandes de subventions
- Ecriture du Permis de construire
- Dépôt du permis.

#### Second trimestre 2026 :

- Ecriture du Dossier de consultation des Entreprises
- Lancement de la consultation

#### Second semestre 2026 :

- Sélection des entreprises et début des travaux en tranches.

Type d'action :  
Communication

Outils de communication

Le SMDA utilise plusieurs outils de communication grand public dont **sa page Facebook** :

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude : SMDA  
@smda1134



Cet outil permet d'être complètement indépendant et réactif en fonction de l'actualité du syndicat. Il touche un public plutôt local dans la tranche d'âge 25-54 ans.



776 Total des followers

+4,2 % par rapport aux 365 jours précédents



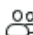


## Statistiques

Découvrez la performance de votre Page.

Personnalisé : 1 jan - 31 déc ▼

Voir tout

 <b>37 947</b> Vues ⓘ	 <b>4 108</b> ↑ 305 % Interaction ⓘ	 <b>30</b> ↑ 15 % Followers nets ⓘ
--	--	---



Sur l'année 2025, il y a eu 50 publications (pour mémoire 54 en 2024, 55 en 2023, 99 publications en 2022, 114 publications en 2021 et 79 publications en 2020),

Elles comprennent :








- De la sensibilisation aux bonnes pratiques en période d'inondation
- De l'information sur l'actualité météo
- Des communications sur les chantiers ou actions du SMDA
- Des informations sur le travail des élus du conseil syndical
- Des points d'actualité en cas de crue
- Des partages d'autres pages, notamment celles du SMMAR

Nous disposons de données statistiques sur chaque publication :

- Rappel du contenu
- Genre : vidéos, photos, lien ...
- Couverture (nombre de personnes ayant vu la publication)
- Interactions, partage de page etc...

Voici ci-dessous un exemple des statistiques :

### Bibliothèque de contenu

Publiée(s)		Programmé(e)		
Recherchez des publications				
+ Créer ▼    Filtres ▼    Colonnes ▼    Personnalisé : 1 jan - 31 déc ▼    Exporter les données ▼    0/50				
<input type="checkbox"/>	Aperçu ↓	Vues ⓘ 14	Spectateur(ice)s ⓘ 14	Interactions ⓘ 14
<input type="checkbox"/>	 Article de presse sur l'avancée des travaux à Coursan. <small>Publiée • 8 juil. 2025</small>	147	--	8
<input type="checkbox"/>	 Aucun contenu textuel <small>Publiée • 8 juil. 2025</small>	170	--	22
<input type="checkbox"/>	 Aucun contenu textuel <small>Publiée • 7 juil. 2025</small>	136	--	--
<input type="checkbox"/>	 Mercredi 02 juillet 2025, le Président Xavier Belart et des élus du SMDA ont partic... <small>Publiée • 7 juil. 2025</small>	1 989	--	235
<input type="checkbox"/>	 Les travaux à Coursan <small>Publiée • 6 juin 2025</small>	456	--	--
<input type="checkbox"/>	 Le chantier de l'ouverture complémentaire du Chenal de Coursan se poursuit. Ce... <small>Publiée • 6 juin 2025</small>	1 821	--	239
<input type="checkbox"/>	 Ce matin, les agents du SMDA ont participé à une formation à Bize Minervois su... <small>Publiée • 22 mai 2025</small>	555	--	63


Une « petite » publication va permettre de toucher, ou d'informer, entre 80 et 300 personnes. Cependant, dès que des travaux ou de l'actualité chantier sont mentionnés, la couverture passe 300 à 800 personnes minimum.

Les publications qui connaissent le plus de succès d'audience sont celles publiées en période d'inondation ou des outils de communication type vidéo.

Ci-après, vous trouverez quelques exemples de publications ayant bénéficié d'une bonne couverture.


**Syndicat Mixte du Delta de l'Au...**  
26 novembre 2025 · 🌐

Le **Syndicat Mixte du Delta de l'Aude : SMDA** a commandé un curage de propreté sous le Pont du monument aux morts de Coursan. Cette opération vise à supprimer les dépôts de sédiments sous l'ouvrage pour rétablir un écoulement optimal dans le canal de Grand Vignes. L'opération permet aussi une reprise du fossé d'écoulement du pluvial vers Aude.



👍❤️😬 38      5 💬 6 ➦

### Vues au fil du temps ⓘ



Date	Vues
27 nov	~1000
29 nov	~6000
1 déc	~7500
3 déc	~8000
6 déc	~8000
8 déc	~8000
10 déc	~8000
13 déc	~8000
15 déc	~8000

**Vues** 8 095

**Spectateur(ice)s** 4 862

**903 Interactions ⓘ**

38 Réactions	837 Clics
5 Commentaires	6 Partages

**Réaction par type**

👍	❤️	😬	😄	😮	😞	😡
52	3	0	0	0	0	0

**Information sur un chantier d'entretien à Coursan**

**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude...**  
7 juillet 2025 · 🌐

Mercredi 02 juillet 2025, le Président Xavier Belart et des élus du SMDA ont participé à une visite de terrain sur les différents sites du chantier de Coursan.

Les opérations avancent bien. L'ouverture définitive du chenal de Coursan est faite et la protection des enrochements est en cours. Le déversoir de Grand Vignes est déjà dans sa nouvelle configuration, celui de Prat du Rais a bien avancé. Le confortement de berge à la Carbonne se poursuit.

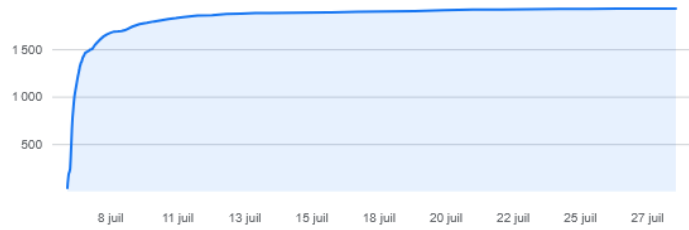
Ces travaux qui se déroulent sur la [Ville de Coursan](#) et sur la commune de Salles d'Aude font partis des opérations du PAPI 3 du Bassin de l'Aude et de la Berre (PAPI animé par le [SMMAR EPTB AUDE](#)).

Merci aux entreprises [Cazals / Lavoye BTP](#) / [Philip Frères / BRL Groupe](#) / [CSPS Mateille](#) pour la qualité du travail.



**Visite du chantier du chenal de Coursan**

**Vues au fil du temps** ⓘ

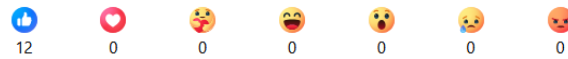


**Vues** 1987

**235 Interactions** ⓘ

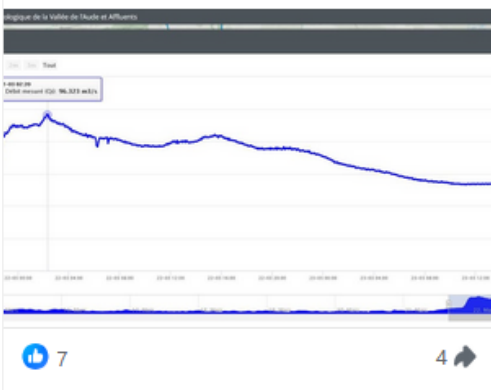
7 Réactions	211 Clics
0 Commentaires	7 Partages

Réaction par type



**Syndicat Mixte du Delta de l'Aude...**  
23 mars 2025 · 🌐

Petite montée d'eau du fleuve ce weekend suite à des pluies assez homogènes en amont. retrouver les débits et la pluviométrie sur le site suivant: <https://shyvaa.smmar.fr/>



**Vues au fil du temps** ⓘ

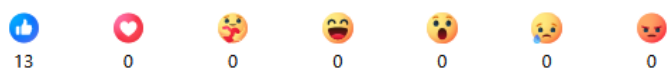


**Vues** 1111

**107 Interactions** ⓘ

7 Réactions	85 Clics
0 Commentaires	5 Partages

Réaction par type



### Information suite à une montée d'eau du fleuve


**Syndicat Mixte du Delta de l'Au...**  
20 mars 2025 · 🌐

Le SMDA a commandé un important travail le long des berges de l'Aude à plusieurs entreprises du Languedoc.... [En voir plus](#)



👍 20      1 💬 21 ➡

#### Vues au fil du temps ⓘ



Vues 7989

#### 1439 Interactions ⓘ

20 Réactions	👍	1305 Clics	👁️
1 Commentaires	💬	14 Partages	➦

#### Réaction par type

👍	❤️	😂	😄	😮	😭	😡
98	0	0	0	0	0	0

### Travaux d'entretien de berge et de digue en bord d'Aude

Parmi nos outils de communication nous disposons également d'une page **YouTube** :



The screenshot shows the YouTube channel page for 'Syndicat Mixte du Delta de l'Aude'. The channel name is 'Syndicat Mixte du Delta de l'Aude' with the handle '@syndicatmixtedudeltadelaude7421', 18 subscribers, and 13 videos. The description states: 'Le SMDA est un syndicat qui oeuvre sur le territoire de la basse vallée de l'Aude (équivalent... plus'. Navigation buttons include 'Personnaliser la chaîne' and 'Gérer les vidéos'. The main menu has 'Accueil', 'Vidéos', 'Playlists', and 'Posts'. The 'Pour vous' section features four video thumbnails: 'Traversée de Coursan-Vidéo de présentation du projet d'aménagement' (4:31, 413 views), 'Video du Groupement Cazal/Lavoie' (2:16, 193 views), 'Prévention des Inondations - Ressuyage des terres grâce aux fonds européens' (1:53, 50 views), and 'FILM AUDE ET SA BASSE PLAINE' (377 views). The 'Vidéos' section lists ten videos: 'Réunion Publique Rec de Veyret du 06 07 2021' (16:37, 6 views), 'étude des Remblais du Canal de la Robine' (2:51, 125 views), 'Traversée de Coursan-Vidéo de présentation du projet...' (4:31, 413 views), 'Video du Groupement Cazal/Lavoie' (2:16, 193 views), 'FILM AUDE ET SA BASSE PLAINE' (4:59, 377 views), and 'Prévention des Inondations - Aménagement du Rec de...' (7:37, 164 views).

Cette chaine nous permet de mettre à disposition l'ensemble des vidéos que nous avons pu produire. A ce jour, nous disposons des dix vidéos suivantes :

- Vidéo explicative sur un **ouvrage écrêteur** de crue, durée 1minute 15,
- Vidéo sur le **bassin versant versant du Rec de Veyret** et son projet d'aménagement, durée 1 minute 14,
- Les **25 scénarios** étudiés dans le cadre de l'étude sur le bassin versant du Rec de Veyret, durée 7 minutes 37,
- Vidéo sur la **construction des digues de protection de Cuxac d'Aude**, durée 19minutes 22,
- **Ressuyage des terres agricoles**, l'Europe et la Région s'engage, durée 1 minute 52,
- Mer en mouvement :
  - Le phénomène de **submersion marine**, durée 3 minutes 48,
  - Le phénomène **d'érosion littorale**, durée 3 minutes 13,
- Le **fleuve Aude** et son fonctionnement dans les basses plaines de l'Aude, durée 4 minutes 59,
- **Traversée de Coursan**, vidéo de présentation du projet d'aménagement, durée 4 minutes 31,
- Etude des **remblais du Canal de la Robine**, durée 2 minutes 51,
- La **réunion publique de juillet 2021** sur l'étude du Rec de Veyret, durée 16 minutes 36

A ce jour, la vidéo qui a le plus de vues est celle de la traversée de Coursan avec 413 vues, celle relative au Fleuve et au fonctionnement hydraulique global de la basse plaine compte 377 vues.

Les vidéos sur le Rec de Veyret varient de 367 vues à 6 vues.

Le SMDA a également construit un véritable site internet pour le syndicat :

<https://smda1134.fr>

Qui permet de présenter le Syndicat, ses compétences, ses projets et des actualités.



Qui sommes-nous Les projets Contact

### Le mot du Président



Xavier Béliart,  
Président du  
SMDA

Nos paysages sont traversés par le fleuve Aude, par des cours d'eau et bordés par une mer, qui, la plupart du temps, amènent uniquement des bienfaits : pour l'agriculture, pour les loisirs, pour la beauté de notre environnement, ces rivières, ces fleuves et ce littoral sont une richesse inestimable. Malheureusement, lors d'événements météo extraordinaires, ils peuvent aussi générer des risques. En gérant nos cours d'eau et notre littoral, le Syndicat mixte du Delta de l'Aude remplit une mission d'importance capitale: il étudie les problématiques et cherche des solutions adaptées. Restaurer les équilibres là où l'Homme a parfois trop agi, réaliser

une surveillance quotidienne pour la sécurité du territoire, entretenir les cours d'eau et le littoral : autant d'actions concrètes qui nous protègent tous.

Le syndicat mixte définit également des plans d'actions pour l'avenir, car nous le savons d'ores et déjà : le changement climatique va entraîner des modifications qu'il convient d'anticiper le mieux possible.

Ce site vous permettra de mieux connaître notre syndicat, ses compétences, les élus qui y siègent, notre équipe et les projets qu'il porte. Bonne visite !

### Les projets



Travaux Digués et Déversoirs de bord d'A...



Protection de Cuxac d'Aude par la créati...



Mer en mouvement



Ressuyage des basses plaines de l'Aude



Aménagement du Rec de Veyret

Visibilité du SMDA sur Google

Le SMDA est répertorié sur Google et sur Maps ce qui permet en cas de recherche d'aboutir sur la fiche de l'établissement, son adresse ou ses horaires. Voici ci-dessous les statistiques depuis août à décembre 2025 (5 mois) :

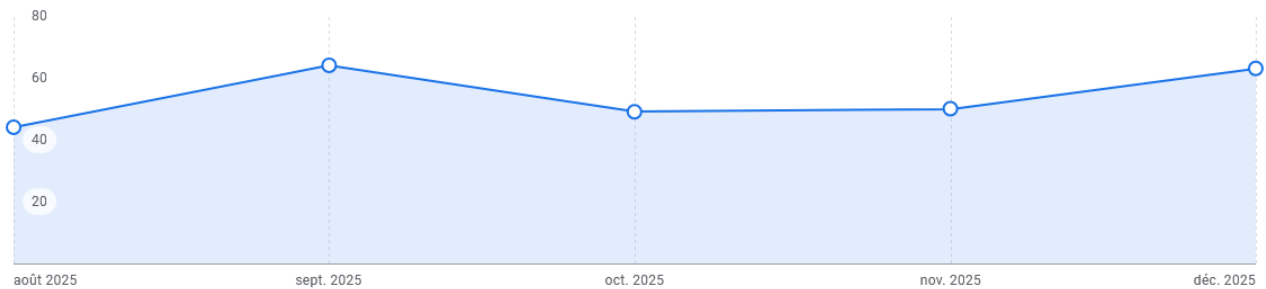
Période  
 août 2025 – déc. 2025

[Vue d'ensemble](#) Appels Réservations Itinéraire Clics vers le site Web

270

Interactions avec la fiche de l'établissement ⓘ

↘ -14,6 % (par rapport à la période entre août 2024 et déc. 2024)



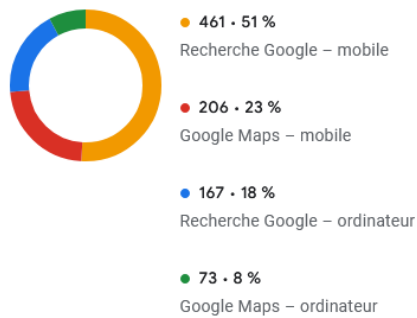
907

👁️ utilisateurs ont vu la fiche de votre établissement

↗️ +22,6 % (par rapport à la période entre août 2024 et déc. 2024)

Répartition des plates-formes et appareils

Plates-formes et appareils utilisés pour trouver votre fiche



123

🔍 recherches ont affiché votre fiche d'établissement dans les résultats de recherche

↘️ -18,5 % (par rapport à la période entre août 2024 et déc. 2024)

Répartition des recherches

Termes de recherche qui ont affiché votre fiche d'établissement dans les résultats de recherche

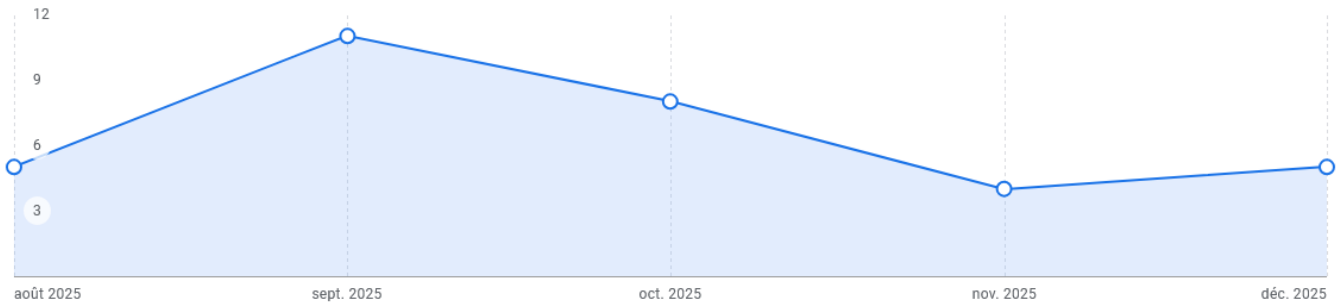
1. syndicat	59
2. but	41
3. inondations	23
4. delta	< 15
5. grand delta	< 15

Vue d'ensemble Appels Réservations Itinéraire Clics vers le site Web

# 33

Clics vers le site Web effectués depuis la fiche de votre établissement

↘ -23,3 % (par rapport à la période entre août 2024 et déc. 2024)

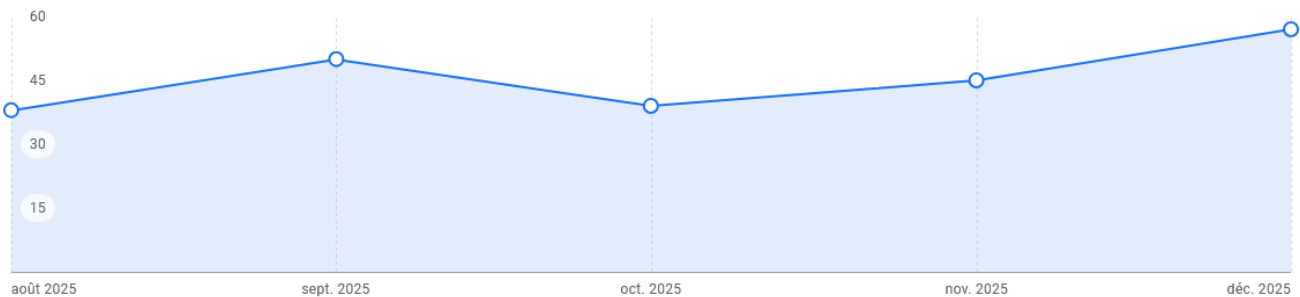


Vue d'ensemble Appels Réservations Itinéraire Clics vers le site Web

# 229

Demandes d'itinéraire effectuées depuis la fiche de votre établissement

↘ -11,2 % (par rapport à la période entre août 2024 et déc. 2024)



### Objectif pour 2026 en termes de communication :

Il convient de poursuivre la mise en place d'outils de communication par les canaux suivants :

- 1) **Vidéos** : poursuivre sur chaque opération la réalisation d'une vidéo explicative du projet. Les prochains dossiers concernés sont les études et la concertation avec la CNDP sur le dossier du Rec de Veyret et la suite des études des remblais VNF (portage SMMAR). Mettre en ligne ces vidéos sur la page Youtube.
- 2) **Réseau social** : publications à poursuivre sur la vie et les actions du SMDA,
- 3) **Presse papier** : à chaque étape importante de la vie du syndicat (lancement de travaux, inauguration, vote de budget...), solliciter la presse pour élargir la diffusion d'informations,
- 4) **Site internet** : poursuivre l'enrichissement des pages (actualité, délibérations...).

## Les orientations budgétaires

---

## Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Les orientations budgétaires sont essentiellement liées aux engagements pris précédemment par le syndicat.

Nous rappellerons que ces engagements opérationnels ont été inscrits, au travers de plusieurs documents cadres, et couvrent la période 2006-2028 :

- Le **1<sup>er</sup>** Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (**PAPI 1**)
- Le **2<sup>ème</sup>** Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (**PAPI 2**)
- Le **3<sup>ème</sup>** Plan d'Action de Prévention des Inondations de l'Aude (**PAPI 3**)
- Le **Contrat de bassin** versant de l'Aude, de la Berre et des Corbières maritimes 2021-2024

Les trois premiers programmes (PAPI 1, 2 et 3) couvrent le volet de « **lutte contre les inondations** », alors que le second volet (Contrat de bassin) a pour finalité la « **préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** ». Ces deux thématiques étant celles visées par la nouvelle compétence GEMAPI attribuée au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Cf. § 1.3 du présent rapport).

Le tableau, ci-après, programme les dépenses dans la durée des opérations qui sont portées à ce jour par le SMDA.

Pour mémoire :

- **Ces documents font l'objet d'engagements** auprès des différents partenaires. A ce titre, ils bénéficient d'un **financement prévisionnel à hauteur de 80 %**.
- Les montants affichés dans le tableau suivant, sont **des montants Hors Taxes (€ HT)**.

	Intitulé	Montant DDS HT	Montant DDS TTC	TAUX subventions	Dépenses TTC									
					2024 réel projeté	Réalisé 2024	2025 réel projeté	Réalisé 2025	2026 réel projeté	2027 réel projeté	2028 réel projeté	2029 réel projeté	2030 réel projeté	
301	Communication sensibilisation risque / ouvrages	166 666,67 €	200 000,00 €	80%	20 000,00 €					20 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	
310	Etude de ruissellement sur Montredon	55 000,00 €	66 000,00 €	80%						12 000,00 €	36 000,00 €	18 000,00 €		
311	Etude de ruissellement sur Vinassan	55 000,00 €	66 000,00 €	80%						12 000,00 €	36 000,00 €	18 000,00 €		
312	Etude de ruissellement sur Fleury et Lespignan	110 000,00 €	132 000,00 €	80%							24 000,00 €	72 000,00 €	36 000,00 €	
313	Etude de ruissellement sur Capestang et Argeliers	110 000,00 €	132 000,00 €	80%							24 000,00 €	72 000,00 €	36 000,00 €	
320	Aménagement Rec de Veyret - Etude	880 000,00 €	1 056 000,00 €	80%	179 200,00 €	164 564,20 €	456 000,00 €	146 232,47 €	760 000,00 €	24 509,33 €				
321	Aménagement Rec de Veyret - Maîtrise d'œuvre phase travaux	655 000,00 €	786 000,00 €	80%								84 000,00 €		
322	Aménagement Rec de Veyret - Travaux	25 080 000,00 €	30 096 000,00 €	80%									20 000 000,00 €	10 000 000,00 €
323	Aménagement Rec de Veyret - Etude post avenant PAPI 3	1 440 000,00 €	1 728 000,00 €	80%					140 000,00 €	794 000,00 €	794 000,00 €			
330	Etude hydraulique zone de Livière - Narbonne	35 000,00 €	42 000,00 €	80%							30 000,00 €			
340	Travaux mise en service du Canal de Coursan - MOE phase travaux	70 000,00 €	84 000,00 €	80%	13 467,60 €	13 335,60 €	58 044,60 €	51 438,30 €						
341	Travaux mise en service du Canal de Coursan	1 730 000,00 €	2 076 000,00 €	80%	7 794 €	7 794,41 €	1 427 000,00 €	1 455 047,43 €						
350	Etude de protection d'Armissan - Etude technique	440 000,00 €	528 000,00 €	80%	- €		36 000,00 €	- €	100 000,00 €	210 000,00 €	218 000,00 €			
350	Votee en 2023	275 000,00 €	330 000,00 €											
	Prévue en 2026	165 000,00 €	198 000,00 €											
360	Etude remblais VNF	250 000,00 €	300 000,00 €	80%	48 000,00 €	864,00 €	192 000,00 €	- €	Transfert					
361	Etude des systèmes d'endiguement complémentaires	275 000,00 €	330 000,00 €	80%	24 000,00 €		30 000,00 €	- €	Transfert					
362	Etude des déversements du Canal de la Robine à l'aval de Narbonne	165 000,00 €	198 000,00 €	80%				- €		24 000,00 €	120 000,00 €	48 000,00 €		
363	Etude de la digue de protection 1998 - Cuxac	165 000,00 €	198 000,00 €	80%	48 000,00 €		72 000,00 €	- €	Transfert					
370	Etude de protection contre les aléas littoraux sur Vendres, Fleury, Narbonne, Gruissan et Bages	500 000,00 €	600 000,00 €	80%					105 000,00 €	240 000,00 €	135 000,00 €	120 000,00 €		
116	Etudes sur remblais VNF	200 000,00 €	240 000,00 €	80%	20 080,00 €	20 069,28 €		- €						
103	Mise en service du chenal de Coursan	200 000,00 €	240 000,00 €	80%	48 487,80 €	46 482,43 €		9 554,40 €						
88	Ressuyage des terres agricoles - volet 3	8 380 000,00 €	10 056 000,00 €	80%			145 080,75 €	145 080,75 €						
111	Etude de solutions alternatives pour la protection des lieux habités d'Armissan	150 000,00 €	180 000,00 €	80%	30 435,00 €	24 206,40 €								
119	Etude des structures littorales jouant un rôle vis à vis des aléas littoraux	520 000,00 €	624 000,00 €	80%	24 593,41 €	20 771,59 €		- €						
121	Etude des structures littorales jouant un rôle vis à vis des aléas littoraux (compl, comm...) - AUDE	180 000,00 €	216 000,00 €	80%	60 000,00 €	23 912,91 €	37 000,00 €	38 791,20 €						
133	Etude des structures littorales jouant un rôle vis à vis des aléas littoraux (compl, comm...) - HERAULT	50 000,00 €	60 000,00 €	80%	31 000,00 €	30 792,95 €								
132	Rec de veyret - complément	300 000,00 €	360 000,00 €	80%	23 601,00 €	23 601,00 €		- €						
128	Etude Rec du Narbonnais	60 000,00 €	72 000,00 €	80%	36 000,00 €				72 000,00 €					
364	Reclassement système d'endiguement classe C (Veyret / Armissan)	80 000,00 €	96 000,00 €	50%	36 463,99 €	29 287,99 €		6 416,00 €						
135	Construction du siège social - provision foncier riverain	858 998,00 €	1 030 797,60 €	0%		19 986,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €					
134	Divers Foncier	-	-	0%	32 000,00 €	10 970,00 €	60 000,00 €	44 809,00 €	23 000,00 €					
	Caisse des Dépôts & consignations suite expros				6 100,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €					
372	Aménagement Atelier étude et travaux				40 000,00 €		350 000,00 €	55 260,00 €	300 000,00 €	180 000,00 €				
373	Travaux GEMAPI Fleuve Aude						120 000,00 €	44 580,00 €						
374	Travaux ouvrages					8 275,00 €			60 000,00 €					
115	Travaux d'intervention prioritaire - post crue	-	-	-	480 000,00 €		480 000,00 €		300 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
2051	2051 - Achat logiciel	-	-	0%	5 900,00 €		1 200,00 €		1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			1 200,00 €
215731	215731 - Matériel roulant	-	-	0%	- €		- €		- €	- €	- €			- €
21578	21578 - Autre matériel technique	-	-	0%	3 600,00 €		20 000,00 €	17 197,50 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €			7 200,00 €
2158	2158 - Autres installations matériel et outillage technique	-	-		3 000,00 €	1 009,80 €								
21828	21828 - Achat matériel de transport	-	-	0%			60 000,00 €		45 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €			
21838	21838 - Achat matériel informatique	-	-	0%	3 500,00 €	2 216,20 €	2 000,00 €	337,99 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
21848	21848 - Mobilier	-	-	0%	1 200,00 €	950,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
2188	2188 - Divers	-	-	0%	60 000,00 €	29 719,70 €	80 000,00 €	12 167,55 €	25 546,42 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Fonct	Entretien des systèmes d'endiguement existants (fonctionnement)	-	-	0%	25 000,00 €					25 000,00 €	50 000,00 €			
Fonct	COMPTE 61521 - Entretien terrains	-	-	0%										
Fonct	COMPTE 615221 - Entretien bâtiment public	-	-	0%										
Fonct	COMPTE 615232 - Entretien réparations réseaux	-	-	0%										
							3 514 125,35 €		1 954 000,00 €					
					1 286 423,21 €	478 809,46 €	3 750 825,35 €	2 099 300,33 €	2 032 846,42 €	2 067 209,33 €	2 030 700,00 €	20 654 900,00 €	10 363 300,00 €	

## Orientations budgétaires 2026

### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement (année N)

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont figurées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Dépenses prév. 2026
011	Charges à caractère général	639 000.00 €
012	Charges de personnel	433 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante Dont indemnités des élus – 44 100 €	80 000.00 €
66	Charges financières Ce chapitre regroupe les intérêts des emprunts contractés précédemment par le syndicat (cf. § 5.1).	77 600.00 €
68	Provisions	220 000.00 €
042	Dotations aux amortissements	90 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 539 600.00 €</b>
Virement à la section d'investissement		300 645.30 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 840 245.30 €</b>

#### Dépenses réalisées de fonctionnement (année N-1)

Dans cette partie, il convient d'aborder la question des charges réalisées de fonctionnement habituelles. Pour 2025, celles-ci représentent **une dépense réelle à hauteur de 74.21% du montant prévisionnel.**

Chapitre	Intitulé	Dépenses prév. 2025	Dépenses réalisées 2025	% de réalisation
011	Charge à caractère général	876 000.00 €	728 347.72 €	83.14 %
012	Charges de personnel	467 000.00 €	425 915.59 €	91.20 %
65	Autres charges de gestion courante	80 000.00 €	43 880.19 €	46.82 %
66	Charges financières	105 000.00 €	104 475.32 €	99.50 %
68	Dotations aux provisions & dépréciations	220 000.00 €	220 000.00 €	100.00 %
042	Opération d'ordre entre sections	97 000.00 €	87 816.34 €	90.53 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 845 000.00 €</b>	<b>1 610 435.16 €</b>	<b>74.21 %</b>

#### Chapitre 011 :

Les réalisations sur le chapitre 011 sont à hauteur de 83.14% soit une exécution budgétaire maîtrisée la ligne « frais d'actes et contentieux » prévue à hauteur de 40 000 € afin de pouvoir pallier au litige avec un tiers n'a toujours pas été consommée (retour d'expertise non finalisé).

#### Chapitre 65 :

La participation dans le cadre de la GEMA pour un montant de 30 000 € votée et reconduite pour 2025 n'a pas été versée.

#### Chapitre 68 :

Comme souhaité par le comité syndical en 2025, la provision a été créée et mandatée pour la première année.

## Synthèse Prévisionnel / réalisé 2024-2025 Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Dépenses prév. 2025	Dépenses réalisées 2025	Dépenses prév. 2026	Variation
011	Charge à caractère général	876 000.00 €	728 347.72 €	639 000.00 €	- 37.09 %
012	Charges de personnel	467 000.00 €	425 915.59 €	433 000.00 €	-7.86 %
65	Autres charges de gestion courante	80 000.00 €	43 880.19 €	80 000.00 €	0 %
66	Charges financières	105 000.00 €	104 475.32 €	77 600.00 €	-35.31 %
68	Provisions	220 000.00 €	220 000.00 €	220 000.00 €	0%
042	Opération d'ordre entre sections	97 000.00 €	87 816.34 €	90 000.00 €	-7.78 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 845 000.00€</b>	<b>1 610 435.16 €</b>	<b>1 539 600.00 €</b>	<b>-6.66 %</b>

**Budget prévisionnel 2026 :**

Chapitre 011 : La diminution des crédits est due au transfert de compétence GEMAPI Fleuve Aude vers le SMMAR. En effet, le poste le plus représentatif au niveau des dépenses de fonctionnement est celui pour « l'entretien et réparation sur terrain » où l'on passe de 230 000 € prévus en 2025 à 95 000 € sur 2026 car plusieurs lots relevant du marché « fauchage et débroussaillage » sont transférés au SMMAR. Il y a des économies réalisées au niveau de l'électricité ainsi que contrats de maintenance notamment pour la maintenance des stations de pompage de Cuxac qui représente un montant annuel de 20 000 € environ.

Chapitre 012 Le versement des indemnités dans le cadre des ruptures conventionnelles est arrivé à son terme en 2025 d'où la diminution de 34 000 € sur 2026.

Chapitre 66 : Suite au transfert de la compétence GEMAPI Fleuve Aude, l'emprunt effectué en 2020 pour un montant de 1 415 000 € a été transféré cela représente une économie de 8 042.45 € pour 2026, il y a également une diminution du montant de nos intérêts d'emprunts.

Chapitre 68 : La provision en vue des travaux pour le Rec de Veyret est maintenue pour 2026.

**Recettes de fonctionnement (année N)**

Les recettes de fonctionnement attendues en 2026 sont figurées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Recettes prév. 2026
74	Dotations et participations - Participations des membres – 1 400 511.00 € La participation des membres est décrite au § 1.4 du présent rapport : « les participations financières par les EPCI membres sont fixées au prorata de la superficie (base communale), de la population (DGF) et du potentiel fiscal (base EPCI), chacun de ces critères pesant respectivement pour 15 %, 15 % et 70 %. » - Autre participation : ORANO – 28 864.30 €	1 429 375.30 €
75	Autres produits de gestion courante - Convention SMMAR : 51 870 € - Remboursement sur chèques déjeuner 4500 €	55 870.00 €
76	Produits financiers - Remboursement des intérêts d'emprunts par le SMMAR	55 000.00€
R002	Excédent reporté Ce montant correspond à l'affectation du résultat de l'exercice N-1.	300 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>1 840 245.30 €</b>

Chapitre 74 : Toujours dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI Fleuve Aude l'appel à cotisations auprès des EPCI a nettement diminué à savoir d'un montant total de 456 549 € réparti comme suit :

- Pour le Grand Narbonne : 1 196 862.70 € appelés soit – 390 167.18 €
- Pour La Domitienne : 162 025.12 € appelés soit – 52 819.69 €
- Pour Sud Hérault : 41 623.19 € appelés soit – 13 563.12 €

Chapitre 75 : Il y a une recette nouvelle au chapitre 75 relative au remboursement des prestations effectuées par la Régie du SMDA auprès du SMMAR.

Chapitre 76 : Remboursement des intérêts d'emprunts par le SMMAR.

### Recettes réalisées de fonctionnement (année N-1)

Dans cette partie, il convient d'aborder les recettes de fonctionnement réalisées. Pour 2025, celles-ci représentent **une recette réelle à hauteur de 104.61 % du montant prévu.**

Chapitre	Intitulé	Recettes prév. 2025	Recettes réalisées 2025	% de réalisation
013	Atténuation de charges Remboursements Indemnités journalières	0	7 135.21 €	%
70	Produit des services		1 382.08 €	
74	Dotations et participations - Participations des membres – 1 857 060.00 € - Autre participation : ORANO - 17 284.70 €	1 865 660.00 €	1 874 344.70 €	100.47%
75	Autres produits de gestion courante Remboursement sur chèques déjeuner	4 500.00 €	86 440.69 €	200.98%
77	Produits exceptionnels Ventes diverse et reprises véhicules			
<b>TOTAL</b>		<b>1 870 160.00 €</b>	<b>1 969 302.68 €</b>	<b>105.36%</b>

### Recettes prévisionnelles de fonctionnement (comparatif entre années N-1 et N)

Chapitre	Intitulé	Recettes prév. 2025	Recettes prév. 2026
74	Dotations et participations	1 865 660.00 €	1 429 375.30 €
75	Autres produits de gestion courante	4 500.00 €	55 870.00 €
76	Produits financiers		55 000.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	
R002	Excédent reporté Affectation du résultat de l'exercice N-1	300 000.00 €	300 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 170 160.00 €</b>	<b>1 840 245.30 €</b>

On constate une diminution du budget prévisionnel 2026 de 329 914.70 €.

## Synthèse Prévisionnel / réalisé 2025-2026 Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Intitulé	Recettes prév. 2025	Recettes réalisées 2025	Recettes prév. 2026
013	Atténuation de charges Remboursement Indemnités journalières	0	7 135.21 €	0.00 €
70	Produit des services		1 382.08 €	
74	Dotations et participations - Participations des membres – 1 857 060.00 € - Autre participation : ORANO – 8 600.00 €	1 865 660.00 €	1 874 344.70 €	1 429 375.30 €
75	Autres produits de gestion courante Remboursement sur chèques déjeuner	4 500.00 €	86 440.69 €	55 870.00 €
76	Produits financiers			55 000.00 €
77	Produits exceptionnels	0 €		0.00 €
R002	Excédent reporté Affectation du résultat de l'exercice N-1.	300 000.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 170 160.00 €</b>	<b>2 269 302.68 €</b>	<b>1 840 245.30 €</b>

## Section d'investissement

Dans cette section, sont pris en compte les programmes déjà en cours, et ceux qu'il est prévu d'engager au cours de l'année 2026.

## Dépenses d'investissement (année N)

Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont figurées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Dépenses prév. 2026
	Programmes de travaux Ce chapitre regroupe le montant des investissements à réaliser pour les projets déjà engagées à ce jour, ou devant être engagées durant l'année 2026 (cf. § 3)	1 954 000.00 €
16	Charges financières Ce chapitre regroupe le capital des emprunts contractés précédemment par le Syndicat (cf. § 5.1). Remboursement emprunt SMMAR 75 420 €	660 420.00 €
20	Immobilisations incorporelles (logiciel...)	1 200.00 €
21	Immobilisations corporelles (véhicule, outillage, matériel informatique, mobilier...)	77 646.42 €
041	Opérations patrimoniales Ce chapitre regroupe les opérations budgétaires liées aux avances sur marché	0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 693 266.42 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>70 107.50 €</b>
<b>Solde d'exécution reporté négatif</b>		<b>30 261.08 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 793 635.00 €</b>

Dépenses d'investissement 2026 :

Les prévisions pour 2026 sont en nette baisse comparé à 2025 (pour mémoire 4 534 000 €) car l'opération sur Coursan est terminée. Le remboursement du capital des emprunts est lui aussi impacté par le transfert de compétence (montant 2025 : 634 000 €). Il faut ajouter le remboursement au SMMAR de l'emprunt contracté en 2025 pour un montant de 560 000 € car certaines opérations comprises dans cet emprunt n'ont pas été réalisées soit 75 420 €.

Il faut constater un déficit d'investissement car toutes les recettes relatives aux travaux de Coursan n'ont pas été perçues. (Etat : solde restant à demander après réception et paiement des dernières factures 273 103 € / Département : 170 491 €)

Pour les travaux d'extension des ateliers de Salles d'Aude nous avons mandaté 180 260 € sans financement.

**Résultat investissement 2025****Section d'Investissement**

Dépenses			Recettes		
Opérations	2 259 227,17 €	(60%)	Dotations Fonds divers réserves	548 795,21 €	(100%)
Hors opérations	29 703,04 €	(83%)	Subventions	1 017 248,91 €	#REF!
Opérations patrimoniales (chap 041)	72 387,74 €	#DIV/0!	Emprunts	560 000,00 €	(100%)
Remboursement capital	633 928,30 €		Subventions d'investissement	202 599,01 €	(100%)
Opération d'ordre de transfert entre section (040)			Opérations patrimoniales	160 204,08 €	#DIV/0!
			Opérations sous mandat	3 673,84 €	#DIV/0!
<b>total de l'exercice</b>	<b>2 995 246,25 €</b>		<b>total de l'exercice</b>	<b>2 492 521,05 €</b>	
<b>Resultat de l'exercice 2025:</b>			<b>-502 725,20 €</b>		
<b>report exercice N-1</b>			<b>report exercice N-1</b>	<b>472 464,12 €</b>	
<b>Solde d'exécution d'investissement :</b>			<b>-30 261,08 €</b>		
<b>restes à réaliser</b>	<b>70 107,50 €</b>		<b>restes à réaliser</b>	<b>361 261,22 €</b>	

**Recettes d'investissement (année N).**

Les recettes d'investissement attendues en 2026 sont figurées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Recettes prév. 2026
<b>13</b>	Subventions Ce chapitre regroupe les montants de subventions des divers financeurs (Europe, Etat, Région, Département) pour l'ensemble des programmes engagés ou à engager en 2026.	998 316.87 €
	Participation à l'emprunt des Départements et du SMMAR Dont Département 209 923.60 € SMMAR 220 923.60 €	430 128.82 €
<b>10</b>	FCTVA Ce chapitre regroupe le montant de récupération de la TVA de 2025, calculé sur les dépenses d'investissement du SMDA au cours de l'année 2025.	254 415.27€
<b>040</b>	Amortissement Ce chapitre regroupe les amortissements des biens acquis précédemment.	90 000.00 €
<b>041</b>	Opérations patrimoniales Ce chapitre regroupe les opérations budgétaires liées aux avances sur marché	0.00 €
<b>021</b>	Virement section fonctionnement	300 645.30 €
<b>1068</b>	Besoin de financement	358 867.52 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 432 373.78 €</b>

Restes à réaliser	361 261.22 €
Solde d'exécution positif	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 793 635.00 €</b>

Il est à noter que certaines dépenses ne sont pas subventionnées, telles que :

- Achat de matériel technique
- Achat de matériel bureautique
- Achat de mobilier

Comme acté lors du conseil syndical du 16/12/2025 nous allons déposer une DDS pour les travaux de l'atelier.

### Synthèse du budget principal 2026

	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	1 840 245.30 €	2 793 635.00 €
<i>Recettes</i>	1 840 245.30 €	2 793 635.00 €

Structure de la dette & financement

Structuration de la dette

Suite au transfert de l'emprunt souscrit en 2020 pour un montant initial de 1415 000 €, le cumul de ces emprunts représente **une dette de 2 453 812.60 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026**.  
Le capital restant dû de cet emprunt transféré était de 1 043 562.50€.

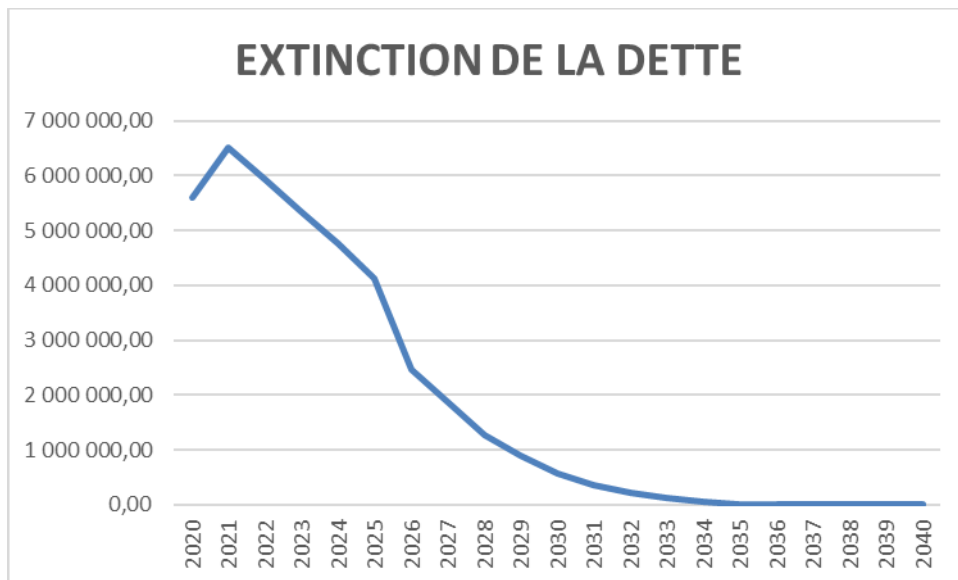
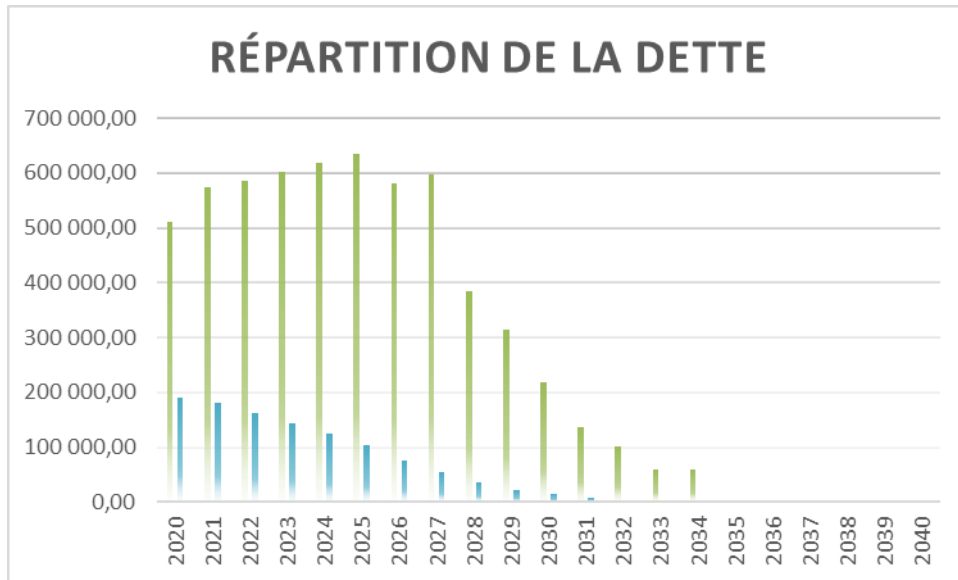
ETAT DE LA DETTE														2026	
Année encaisse	N° paierie	N° prêt	Organisme	Durée (an)	Taux (%)	Périod.	Date 1er remboursement	Date remboursement 2026	Dettes à l'origine	Dettes restantes au 1er janvier	Intérêts	Capital	Annuité		
2014	1	MON501124EUR/0501189/001	BANQUE POSTALE	15	2,53	A	01/11/2015	01/11/2026	1 000 000,00 €	304 292,39 €	7 698,60 €	73 246,20 €	80 944,80 €		
2019	2	044541E	CE	15	0,69	T	25/02/2020	25/02/2026	860 000,00 €	526 633,02 €	908,44 €	14 191,78 €	15 100,22 €		
								25/05/2026			883,96 €	14 216,26 €	15 100,22 €		
								25/08/2026			859,44 €	14 240,78 €	15 100,22 €		
2008	9	01XPGo16PR	CRCA	20	5,29	A	15/12/2009	25/11/2026	993 930,00 €	221 362,61 €	834,87 €	14 265,35 €	15 100,22 €		
								15/12/2026			586,79 €	5 438,00 €	6 024,79 €		
2009 renég 2017	10	01Z3DL010PR	CRCA	20	depuis 2017 2,57	T	15/03/2010	15/03/2026	375 092,00 €	91 329,03 €	551,85 €	5 472,94 €	6 024,79 €		
								15/06/2026			516,69 €	5 508,10 €	6 024,79 €		
								15/09/2026			481,30 €	5 543,49 €	6 024,79 €		
2010	11	018W15018PR	CRCA	20	3,41	A	22/12/2011	22/12/2026	692 891,00 €	218 889,21 €	7 464,12 €	40 892,26 €	48 356,38 €		
2011	12	02E5ZU013PR	CRCA	20	4,53	A	25/10/2012	25/10/2026	491 975,00 €	195 394,90 €	8 851,39 €	29 068,13 €	37 919,52 €		
2012	13	02L38A018PR	CRCA	20	5,21	A	14/08/2013	14/08/2026	550 000,00 €	257 972,51 €	13 440,37 €	31 482,29 €	44 922,66 €		
2012	14	1232664	CDC	12	3,95	A	01/11/2013	01/11/2026	1 846 445,00 €	312 355,87 €	12 338,06 €	153 153,14 €	165 491,20 €		
2012	15	0814/001/ONE-5343967	SOCIETE GENERALE	15	4,31	T	04/03/2013	04/03/2026	1 000 000,00 €	133 333,33 €	1 436,67 €	16 666,66 €	18 103,33 €		
								04/06/2026			1 285,02 €	16 666,67 €	17 951,69 €		
								04/09/2026			1 101,44 €	16 666,67 €	17 768,11 €		
								04/12/2026			907,89 €	16 666,66 €	17 574,55 €		
2015	16	MON504296EUR/0504693/001	BANQUE POSTALE	15	2,16	S	01/03/2016	01/03/2026	520 000,00 €	192 249,73 €	2 076,30 €	18 309,02 €	20 385,32 €		
								01/09/2026			1 878,56 €	18 506,76 €	20 385,32 €		
<b>TOTAL</b>									<b>8 330 333,00 €</b>	<b>2 453 812,60 €</b>	<b>75 811,84 €</b>	<b>580 219,41 €</b>	<b>656 031,25 €</b>		

Evolution de la dette

Evolution de la dette

	Dettes	Capital	Intérêts	Frais
2020	5 607 762,58	511 752,62	189 408,76	0,00
2021	6 511 009,96	573 780,05	180 164,57	0,00
2022	5 937 229,91	586 611,64	162 103,09	0,00
2023	5 350 618,27	601 775,59	143 466,38	0,00
2024	4 748 842,68	617 539,28	124 287,55	0,00
2025	4 131 303,40	633 928,30	104 368,16	0,00
2026	2 453 812,60	580 219,41	75 811,84	0,00
2027	1 873 593,19	597 940,68	55 177,34	0,00
2028	1 275 652,51	384 213,35	34 929,02	0,00
2029	891 439,16	315 118,53	22 295,45	0,00
2030	576 320,63	218 665,04	13 705,04	0,00
2031	357 655,59	135 770,13	7 472,93	0,00
2032	221 885,46	102 015,82	3 307,72	0,00
2033	119 869,64	59 728,10	672,78	0,00
2034	60 141,54	60 141,54	259,34	0,00
2035	0,00	0,00	0,00	0,00
2036	0,00	0,00	0,00	0,00
2037	0,00	0,00	0,00	0,00
2038	0,00	0,00	0,00	0,00
2039	0,00	0,00	0,00	0,00
2040	0,00	0,00	0,00	0,00

0,00	5 979 200,08	1 117 429,97	0,00
------	--------------	--------------	------



## Stratégie financière

La maîtrise des coûts en fonctionnement se poursuit à savoir le réalisé en 2024 en dépenses de fonctionnement était de 1 368 287.76 € il est de 1 610 435.16 € avec la provision de 220 000€ qui n'existait pas en 2024.

La provision (Rec de Veyret) d'un montant de 220 000 € sera réalisée en 2026.

Concernant l'investissement le montant prévu en 2026 pour l'opération « travaux d'urgence » a été diminué du fait du transfert de la compétence à savoir 480 000 € en 2025, pour 300 000 € en 2026 mais nous conservons une certaine « sécurité » en cas d'incident.

L'acquisition d'une pelle mécanique pour la Régie va permettre de réaliser des travaux de curage, et d'entretien divers de nos canaux de ressuyage qui sera source d'économie.

**Ressources Humaines :**

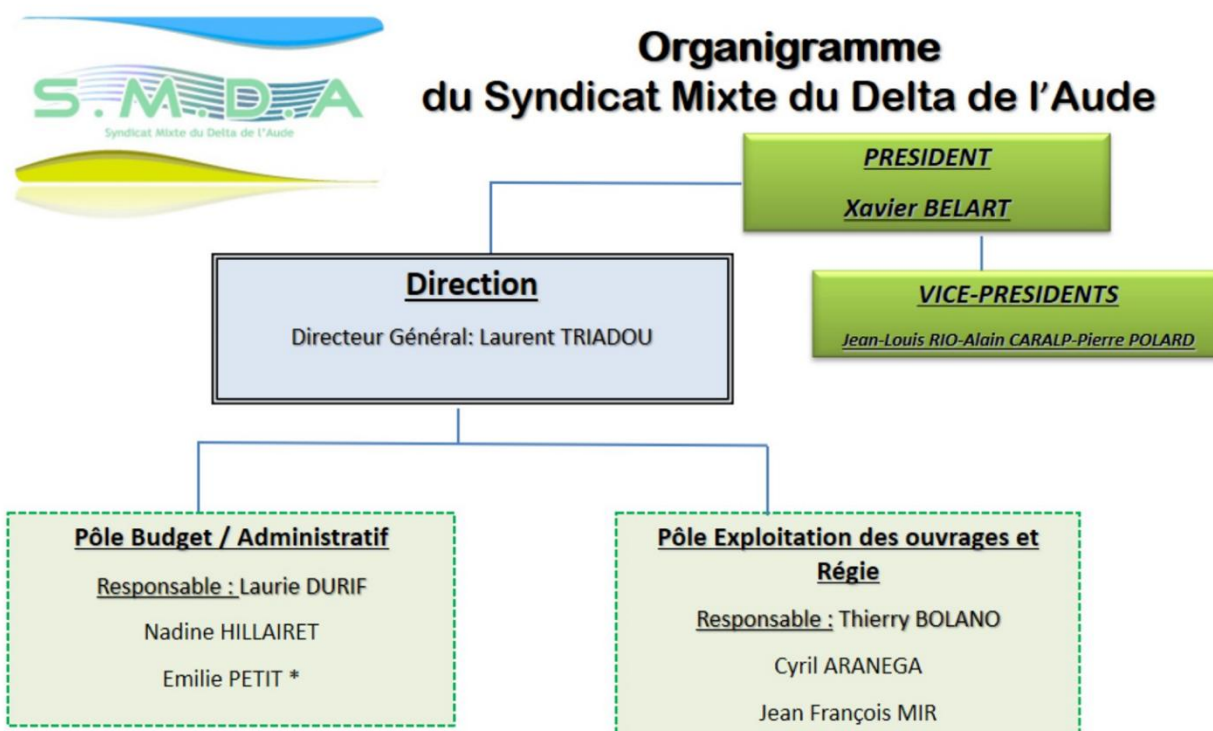
Les lignes directrices de gestion ont été approuvées en décembre 2023 pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce pour une durée de 4 ans ce qui permet de définir une stratégie de pilotage en termes de ressources humaines tout en valorisant la carrière de nos agents.

- En 2025, nous avons terminé de verser les indemnités d'accompagnement des agents en rupture conventionnelle.
- Il y a toujours un agent en disponibilité.
- Pas de départ à la retraite

En 2026 un agent technique va présenter le permis C afin de pouvoir utiliser la pelle mécanique et une remorque. Coût de la formation environ 1 900 €.

Toujours par le biais du service formation du Grand Narbonne, la formation extincteurs a été suivie par tous nos agents. Dans la continuité la formation « geste et posture » proposée par le Grand Narbonne est prévue en 2026.

Effectif de la Structure :



\* Mme PETIT est actuellement en disponibilité pour un an